



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 043 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 26 mars 2015

Président

L'honorable Michael Chong

Comité permanent des langues officielles

Le jeudi 26 mars 2015

• (1530)

[Français]

Le président (L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC)): À l'ordre, s'il vous plaît.

Bienvenue à la 43^e séance du Comité permanent des langues officielles en ce jeudi 26 mars 2015. Conformément à l'article 108 du Règlement, nous étudions aujourd'hui les programmes du gouvernement du Canada visant à favoriser l'immigration francophone des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada.

Nous allons commencer par Mme Aden, du Réseau de développement économique et d'employabilité du Canada, et M. Sigouin, du Réseau de développement économique et d'employabilité de l'Ontario.

Mme Aden, vous avez la parole.

Mme Roukya Abdi Aden (gestionnaire, Concertation nationale, Réseau de développement économique et d'employabilité (RDEE) Canada): Merci, monsieur le président.

Messieurs, mesdames, bonjour.

Je m'appelle Roukya Abdi. Je suis la gestionnaire responsable de la concertation nationale au Réseau de développement économique et d'employabilité du Canada. Je vous remercie de nous recevoir aujourd'hui.

Je débuterai ma présentation comme tout le monde le fait, c'est-à-dire en vous présentant brièvement notre réseau.

Créé en 1997, il a comme objectif d'organiser le développement économique au sein des communautés francophones. Le RDEE Canada compte 12 membres qui assurent ensemble la mobilisation, le partage de bonnes pratiques, la cohérence des actions et le leadership dans le but d'amener les communautés à contribuer pleinement à la prospérité économique du Canada.

Pour ce qui est de l'immigration, je ne vous apprendrai rien en vous disant qu'une cible de 4,4 % a été établie en 2003 lorsque le Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire a été adopté. En 2012, l'immigration francophone se situait aux alentours de 1,8 %. Une décennie plus tard, il s'agissait donc d'une avancée très minime. Toujours en 2012, le système de l'immigration du Canada a été entièrement mis à jour. Ce dernier reposait sur quatre principes ou piliers, soit l'économie, l'efficacité, l'accréditation et la sécurité.

Ce système, qui a réellement pris son envol en janvier 2015 avec le programme Entrée express, veut créer des liens très étroits entre les besoins en main-d'oeuvre des employeurs canadiens et la sélection des immigrants qualifiés, que ce soit à titre de résidents permanents ou de travailleurs temporaires. À cet égard, notre Réseau de développement économique et d'employabilité est particulièrement interpellé, étant donné que l'accès à la main-d'oeuvre fait partie de sa mission.

Le réseau travaille au dossier de l'immigration depuis quelques années et fait face à plusieurs défis en matière de recrutement et d'employabilité en ce qui concerne les immigrants. Parmi ces défis, il y a le fait que les besoins du marché du travail évoluent rapidement et nécessitent dans notre cas une connaissance pointue et continue. Nous devons développer celle-ci au fur et à mesure, tout en assurant notre présence d'un bout à l'autre du pays. La reconnaissance des acquis est également un défi auquel nous devons très souvent faire face.

Par ailleurs, il faut assurer le maillage entre un immigrant et un employeur qui recherche un candidat qualifié. Or il arrive que nous disions à un employeur que nous sommes en mesure de lui trouver le candidat idéal, mais qu'en entamant le processus, nous nous apercevions que le candidat, bien qu'il ait des compétences, détient des diplômes qui ne sont pas encore reconnus. C'est un défi majeur pour nous.

La sensibilisation des employeurs et des entreprises quant au potentiel et à la valeur de l'immigration économique relève aussi du défi. Il n'est pas facile de convaincre les employeurs canadiens, surtout anglophones, de recruter des effectifs dans le bassin des pays de la Francophonie. Ils n'en ont pas l'habitude. Ils optent généralement pour les Philippines car ils connaissent ce pays et se sentent très à l'aise d'y retourner.

Pour ce qui est de la nécessité d'accompagner les petites et moyennes entreprises, vous savez que 98 % des entreprises canadiennes sont de très petites entreprises. Or ces dernières n'ont pas de services en ressources humaines et n'affichent pas leurs offres d'emploi.

En outre, certains employeurs démontrent une prudence excessive à l'égard du recrutement international, soit parce qu'ils considèrent les démarches fastidieuses, soit parce qu'ils ne comprennent pas bien le fonctionnement du système. Ils ont peur des abus et des représailles.

Le RDEE et ses membres ont développé une approche fondée sur deux axes. Pour nous, l'immigration permet avant tout de répondre au besoin des employeurs canadiens d'accéder à de la main-d'oeuvre. C'est notre perspective et c'est de cette façon que nous abordons ce dossier.

Nous devons posséder une bonne connaissance du marché afin d'intervenir de façon ciblée auprès de ces employeurs; cerner leurs besoins; déterminer quels employeurs vont faire face à des pénuries de main-d'oeuvre; travailler avec ceux qui auront besoin de recruter de la main-d'oeuvre à l'échelle internationale; mobiliser et sensibiliser les employeurs à l'embauche d'immigrants francophones qui sont installés au Canada ou recrutés à l'international; offrir aux employeurs un service adapté qui convient à leurs besoins.

•(1535)

Entrée express peut représenter pour nous une occasion. Toutefois, pour y parvenir, il faut être proactif. J'aimerais vous présenter quelques solutions. Par la suite, je laisserai parler M. Daniel Sigouin, représentant du RDEE Ontario, membre du RDEE Canada. Tous deux ont un programme de travail sur le terrain. M. Sigouin vous en dira davantage sur ce qui se passe sur le terrain en matière d'immigration économique.

Je présenterai maintenant des solutions à court terme dont les résultats pourraient être tangibles rapidement. Le premier axe est d'assurer un arrimage entre les employeurs et les candidats francophones. Pour répondre aux besoins d'accès à la main-d'oeuvre, il serait important de mettre en place un système d'accompagnement individualisé pour les employeurs dans le cadre de leur processus de recrutement et d'intégration à l'emploi des immigrants.

Nous avons quelques outils, en ce moment, dont le site Skills International, qui permet la tenue de foires virtuelles et d'entrevues en ligne et assure un maillage entre l'offre d'emploi et les profils des candidats.

On pourrait aussi recommander de mettre en place certains incitatifs dont l'objectif est de faciliter le travail de l'employeur intéressé par le recrutement international, par exemple, la gratuité ou l'aménagement de ce que l'on appelle l'étude de marché du travail. Il faudrait s'assurer que les immigrants proviennent de toutes les catégories d'immigrants et s'assurer de créer des liens avec les pays sources d'immigrants francophones.

Comme je l'ai dit plus tôt, si un employeur veut un candidat qualifié, il faut être en mesure d'aller chercher ce candidat dans tous les pays de la Francophonie, là où se trouve le candidat qualifié et pas seulement en France ou en Belgique.

Il est aussi important d'assurer un volet de service pré-départ afin de s'assurer que les immigrants sont préparés avant d'arriver.

Finalement, nous aimerions nous attaquer aux défis entrepreneuriaux par l'intermédiaire de l'immigration francophone. L'immigration pourrait répondre au problème de la relève entrepreneuriale qui se pose au sein de la francophonie.

J'invite mon collègue, Daniel, à poursuivre.

M. Daniel Sigouin (directeur général, Réseau de développement économique et d'employabilité (RDEE) Ontario): Merci, Roukya.

Je m'appelle Daniel Sigouin et je suis le directeur général du Réseau de développement économique et d'employabilité de l'Ontario. Bien entendu, nous sommes membres du RDEE Canada.

Le RDEE Ontario favorise le développement économique et l'employabilité afin d'assurer la vitalité et la pérennité de toutes les communautés francophones en Ontario.

Depuis 2001, le RDEE Ontario a développé une expertise dans plusieurs créneaux spécialisés tels que l'expansion des petites et moyennes entreprises, la recherche et l'analyse, le financement, la concertation, l'immigration économique, les alliances d'affaires, le développement d'une capacité organisationnelle, l'organisation de missions économiques au pays et à l'étranger, ainsi que les stratégies de communication et de partenariat dans nos communautés de langue officielle.

En 2010, nous avons développé un programme appelé « La Bonne affaire ». C'est un programme lié à l'immigration économique. La Bonne affaire est un programme provincial de sensibilisation et d'intégration économique financé par Citoyenneté et Immigration

Canada. La Bonne affaire déploie des efforts afin de sensibiliser les employeurs ontariens aux avantages d'embaucher un nouvel arrivant, et les appuie aussi bien dans l'identification de talents que dans le recrutement et l'intégration de nouveaux arrivants en milieu de travail.

La Bonne affaire permet également d'informer, de former et de préparer les nouveaux arrivants aux réalités du marché du travail ontarien, afin qu'ils puissent répondre aux exigences des employeurs. Il est important de savoir ce que veulent les employeurs, afin de former les nouveaux arrivants et de les préparer au marché du travail.

Nous partageons la plupart des défis énoncés par le RDEE Canada et ses membres. Nous pensons aussi que la réforme du système canadien d'immigration aura un effet global positif sur les communautés francophones canadiennes, pourvu qu'on puisse le faire fonctionner comme il faut. On passe de l'offre de l'immigrant à venir au Canada à une invitation du Canada à l'immigrant de participer à l'économie canadienne.

Nous voulons mettre l'accent sur le fait que les travailleurs étrangers temporaires sont un bassin important dans l'économie de l'Ontario. Les deux tiers des immigrants économiques sont déjà au Canada, ce qui représente un bassin important et non négligeable.

En Ontario, en 2012, le nombre de postes de travailleurs étrangers temporaires visés par les études d'impact sur le marché du travail, ou EIMT, était de 49 770. Quarante-deux pour cent de ces postes se trouvaient à Toronto, le reste étant dispersé un peu partout dans la province. Cinquante-huit pour cent des travailleurs étrangers temporaires visés par les EIMT se retrouvent dans des entreprises comptant de un à cinquante employés, ce qui représente la plupart de nos clients. Il est donc important de bien identifier ces employeurs et de les sensibiliser.

Comme je l'ai dit plus tôt, le RDEE Ontario partage les défis présentés par le RDEE Canada en matière de recrutement et d'employabilité pour l'immigration francophone. Nous aimerions mettre l'accent sur les points suivants.

Il est nécessaire de sensibiliser les employeurs et les entreprises au potentiel de l'immigration francophone. Il est important de parler aux employeurs, de penser et d'agir comme eux et de bien comprendre leurs besoins. Il faut aussi les accompagner dans le processus de recrutement.

Il faut défaire les mythes entourant le recrutement de travailleurs immigrants. Ces mythes concernent les coûts, l'engagement, les démarches fastidieuses, et ainsi de suite. Roukya en a parlé plus tôt.

•(1540)

Il faut obtenir l'appui nécessaire pour que notre réseau parvienne à développer des outils pour aider le gouvernement à atteindre ses cibles, ainsi qu'une approche de partenariat gagnant-gagnant avec le gouvernement. Il est nécessaire de réunir les acteurs économiques locaux et régionaux pour cerner les besoins des employeurs particuliers dans les domaines ciblés. Pour réussir à convaincre les employeurs, il faut agir comme eux et penser comme eux. L'approche uniquement sociale n'est plus une option gagnante selon nous, il faut adopter une approche de développement économique.

Nos recommandations s'ajoutent à celles du RDEE Canada. Ainsi, l'Ontario va faire face à une forte pénurie de main-d'oeuvre d'ici 2020. Il est essentiel de sensibiliser les employeurs dès maintenant à l'embauche de travailleurs immigrants. Les gouvernements fédéral et provincial se sont fixé des objectifs quant à l'augmentation de l'immigration francophone. Il faut maintenant se doter de moyens pour y arriver en mandatant des experts en employabilité, en immigration et en développement économique. Pour que le RDEE Ontario puisse améliorer et augmenter ses cibles de service d'accompagnement individualisé aux employeurs, il est nécessaire qu'il obtienne plus de moyens pour y arriver.

En 2014, avec une équipe de moins de 10 personnes — l'équivalent de trois personnes et demie à temps plein —, nous avons réussi à sensibiliser 350 employeurs environ qui ont embauché des immigrants francophones en Ontario. Plus de moyens permettraient donc d'agrandir l'équipe, d'élargir nos champs d'action et de couvrir l'ensemble du territoire ontarien.

L'autre recommandation porte sur les travailleurs temporaires. Un vivier de travailleurs temporaires qualifiés est actuellement disponible sur le territoire. Une simplification des démarches administratives quant à l'obtention de leur résidence permanente permettrait de les retenir sur le territoire. Depuis l'abolition du programme Avantage significatif francophone et l'entrée en vigueur d'Entrée express, ils sont nombreux à avoir quitté le territoire. Nous avons fait ces constatations sur le terrain. En effet, les employeurs étant perdus face aux démarches des EIMT et, ayant peur du refus, ils sont très peu nombreux à faire les démarches nécessaires.

• (1545)

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à Mmes Ouellet et Martel de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario.

Me Sonia Ouellet (secrétaire du Conseil d'administration, Association des juristes d'expression française de l'Ontario): Monsieur le président Chong, monsieur le vice-président Nicholls et madame la vice-présidente St-Denis, membres du comité, bonjour.

Mon nom est Sonia Ouellet et je suis la secrétaire de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario. Je suis accompagnée de Me Martel qui pourra vous donner plus de détails sur les projets mis en place par l'AJEFO.

Je vais commencer par vous donner un peu d'information sur l'AJEFO, qui est un organisme à but non lucratif et qui oeuvre en Ontario depuis plus de 30 ans. Nous faisons la promotion de l'accès à la justice en français, et ce, afin d'assurer un accès équitable à la justice dans les deux langues officielles. Le réseau comme tel compte approximativement 820 membres dont des avocats, des juges, des traducteurs, des professeurs de droit et des étudiants, de même que des membres du public qui s'intéressent à l'accès à la justice.

L'AJEFO offre des services qui sont directement offerts à la communauté par l'entremise de projets d'information et d'éducation juridique. Nous avons comme objectif d'améliorer la compréhension du droit comme étant une compétence de vie pour chacun des individus. Me Martel va donc vous parler de différents sites visant à faire de la vulgarisation de l'information juridique. C'est un moyen que nous avons pris pour diffuser de l'information au grand public.

Les projets de l'AJEFO visent justement le grand public, y compris les jeunes et les enseignants, donc des enseignants du secondaire. Le site Web est pancanadien. Les projets varient selon les compétences de chaque province. Nous offrons des outils de travail aux enseignants pour qu'ils les utilisent en salle de classe.

Certains de nos projets s'adressent aux personnes âgées, mais nous avons aussi des projets qui s'adressent aux immigrants francophones.

Étant donné que l'AJEFO est un organisme juridique, nous offrons également des services à nos membres dans le secteur de la justice, dont de la formation professionnelle continue ainsi que des outils juridiques.

Je vais céder la parole à Me Martel qui va vous présenter cinq projets qui ont un impact direct ou indirect sur les communautés immigrantes francophones.

Me Andrée-Anne Martel (directrice générale, Association des juristes d'expression française de l'Ontario): Merci, maître Ouellet.

Monsieur le président et membres du comité, bonjour.

Comme nous l'avons déjà vu aujourd'hui, il existe plusieurs programmes d'aide aux nouveaux arrivants en Ontario, que ce soit pour l'établissement, l'aide au logement, les services à l'emploi ou la formation linguistique, y compris l'information et la formation juridiques.

Le ministère de la Justice du Canada fournit à l'AJEFO un appui financier grâce au Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles dans le cadre de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018.

Je vous présenterai aujourd'hui cinq programmes de l'AJEFO destinés aux nouveaux arrivants francophones en fonction des deux piliers de cette feuille de route, à savoir l'information et la formation.

Le pilier constitué de l'information comprend l'offre d'information et de services juridiques directs aux justiciables. Trois projets sont mis en oeuvre par l'AJEFO sous ce pilier.

Le premier projet est le portail canadien d'information juridique simplifié cliquezjustice.ca, qui offre au grand public de l'information en langage clair sur le fonctionnement du système de la justice, les carrières en justice et diverses thématiques courantes dans plusieurs domaines juridiques, par exemple le droit de la famille, le droit de l'emploi et le droit de l'immigration et de la citoyenneté.

De récents rapports en matière d'accès à la justice dans les deux langues officielles estiment que près de 12 millions de Canadiens feront face à un problème juridique sur une période de trois ans. Peu d'entre eux disposeront des ressources nécessaires pour régler ce problème juridique. Il est impossible ou difficile, pour un nouvel immigrant, de connaître l'ensemble des lois canadiennes et le fonctionnement complexe du système judiciaire canadien.

Le site cliquezjustice.ca vise à outiller les nouveaux arrivants d'expression française au Canada. En améliorant leur compréhension du système judiciaire canadien, ces nouveaux arrivants deviennent des individus juridiquement outillés pour faire face à divers enjeux juridiques. Depuis sa mise en ligne en février 2012, le site cliquezjustice.ca a reçu 130 000 visites, donnant lieu à près de 368 000 pages vues.

Pour ce qui est du deuxième projet, l'AJEFO offre maintenant des services directs aux justiciables de la région de l'Ontario. Le 15 janvier 2015, l'AJEFO a ouvert le premier centre d'information juridique dans la province de l'Ontario. Le Centre d'information juridique d'Ottawa, un projet pilote de quatre ans, est un guichet unique de services bilingues, confidentiels et gratuits où tout justiciable, peu importe son revenu ou le type de problème juridique auquel il fait face, peut obtenir de l'information juridique et une référence vers la ressource appropriée.

Actuellement, environ 50 % des personnes décident de défendre elles-mêmes leurs droits et leurs intérêts face à un problème juridique, ce qui exerce une pression additionnelle sur le système de la justice. En informant et en aiguillant les justiciables, dont les nouveaux arrivants, le centre a pour vocation de réduire les délais et les pénalités liés à l'utilisation de l'appareil judiciaire, et ce, tout en encourageant l'offre active de services en français. Je le répète, les services sont offerts tant en français qu'en anglais.

Depuis son ouverture le 15 janvier 2015 jusqu'à ce jour, le centre a reçu 177 justiciables, dont 51 sont francophones, c'est-à-dire 28 %, et 35 autres s'identifiant comme minorité visible ou provenant d'une communauté autochtone, c'est-à-dire 20 %.

Je vais maintenant parler du troisième projet sous le volet information.

Depuis 2011, l'AJEFO a offert à plus de 1 350 élèves de la 5^e année de l'Ontario une série de camps en justice, à Ottawa. Ces camps comprennent une composante visant à soutenir le Programme d'appui aux nouveaux arrivants du ministère de l'Éducation de l'Ontario. Les camps en justice permettent aux jeunes francophones de connaître les bases fondatrices de la société canadienne, telles que la Charte canadienne des droits et libertés, ainsi que les droits linguistiques accordés par la Charte au moyen d'apprentissages concrets, ce qui renforce le sentiment identitaire et d'appartenance de ces élèves.

Je passe maintenant au deuxième pilier, le pilier formation, qui comprend la formation des professionnels de la justice.

Si les deux projets que je vous présenterai bénéficient d'abord aux professionnels de la justice francophones, ils rendent indirectement service à tout nouvel arrivant francophone qui a besoin de services juridiques.

• (1550)

Premièrement, depuis 2013, l'AJEFO assure la gestion du portail jurisource.ca. Ce portail national héberge des outils et des ressources utilisés par les professionnels de la justice dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, en français.

Ce portail a pour vocation de rassembler en un seul endroit une grande variété de ressources pratiques, comme des modèles d'actes, qui ne sont pas ou peu accessibles ailleurs, contrairement aux ressources anglophones analogues.

Jurisource.ca vise à améliorer la capacité linguistique des professionnels de la justice. En réduisant le temps de recherche du juriste et en améliorant sa capacité de rédaction en français, jurisource.ca s'avère bénéfique au justiciable quant au coût et à la qualité du service. Depuis son lancement en mars 2013, jurisource.ca a reçu près de 23 700 visites, donnant lieu à près de 72 000 pages vues.

Deuxièmement, depuis 2011, l'AJEFO a élaboré et offert deux formations en médiation familiale en français visant 98 professionnels du secteur de la justice. L'AJEFO livrera, en 2016, une troisième formation en médiation familiale en français, conçue pour mettre en valeur des stratégies de médiation dans un contexte ethnoculturel.

Puisque l'Ontario abrite près de 70 % des immigrants francophones à l'extérieur du Québec, l'AJEFO croit essentiel que tous les médiateurs, qu'il s'agisse de juristes ou d'intervenants, reconnaissent et comprennent les différences interculturelles dans le cadre de la médiation, dans le but de pouvoir servir la population immigrante grâce à des professionnels sensibles aux enjeux ethnoculturels.

C'était nos commentaires et nos projets. Me Ouellet et moi-même nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

• (1555)

Le président: Merci, madame.

Nous allons maintenant entendre M. Dubé, de la Ville de Moncton.

M. Jacques Dubé (directeur municipal, Ville de Moncton): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les membres du comité de me donner cette occasion de m'adresser à vous.

La Ville de Moncton est fière d'être la première municipalité officiellement bilingue au Canada, et ce, depuis 2002. Depuis les trois dernières décennies, les succès économiques de Moncton peuvent souvent être attribuables à une main-d'oeuvre disponible, compétente et bilingue. Évidemment, d'autres facteurs entrent en jeu, mais nous avons plutôt bien réussi à créer des occasions en mettant en valeur les talents de nos résidents bilingues.

[Traduction]

La ville de Moncton a misé sur le bilinguisme et il y existe un constat fondamental voulant que l'apprentissage de deux ou plusieurs langues constitue un avantage. Il ne fait aucun doute que le bilinguisme a contribué à notre croissance économique et démographique au fil des ans.

La région métropolitaine de recensement de Moncton compte l'une des mains-d'oeuvre les plus bilingues hors du Québec. Selon le recensement de 2011, 46 % de la population de la ville de Moncton parle le français et l'anglais, ce qui nous permet d'attirer vers notre municipalité tant les immigrants francophones que les immigrants anglophones.

[Français]

Depuis plus de 20 ans, Moncton constitue le moteur économique de la province du Nouveau-Brunswick. Entre 1987 et 2012, environ 40 000 nouveaux résidents se sont ajoutés à la population. Bien qu'une grande partie de cette croissance démographique provienne d'autres régions de la province, Moncton a également connu une augmentation considérable du nombre d'immigrants qu'elle a su attirer.

L'importance accordée aux deux langues officielles a grandement contribué à la hausse du nombre d'immigrants dans notre ville. Le nombre de nouveaux arrivants qui se sont établis dans le Grand Moncton a considérablement augmenté au cours des dernières années: il est passé d'environ 100 personnes par an dans les années 1990 à environ 850 personnes par an en 2014. Les immigrants économiques représentent la majeure partie de tous les nouveaux immigrants, soit 81 % en 2010, comparativement aux immigrants de la catégorie du regroupement familial (10 %) et aux réfugiés (7 %).

De plus, le Grand Moncton a observé une augmentation du nombre d'immigrants francophones. Avant 2006, le pourcentage d'immigrants s'établissant dans la collectivité et qui avaient le français pour langue maternelle était de 9 % seulement. Entre 2006 et 2011, le nombre d'immigrants francophones a atteint 18 % de la population immigrante totale. Veuillez noter que le pourcentage de la population totale de Moncton dont la langue maternelle est le français est de 36 %, selon les plus récentes données.

[Traduction]

Cela vous fournit le contexte dans lequel nous évoluons à Moncton. Passons à la situation actuelle. Afin de maintenir notre rythme de croissance récent de 1,9 % par an, la région du Grand Moncton devra accueillir plus de 1 000 nouveaux immigrants par année d'ici 2017 pour soutenir notre taux de croissance démographique actuel. Le Nouveau-Brunswick a besoin que ses centres urbains continuent d'être les moteurs de la croissance économique et démographique.

Hier, le commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick a déclaré que chaque emploi bilingue créait deux emplois unilingues. Cette déclaration est corroborée par une étude rigoureuse menée par deux des économistes de Moncton les plus respectés. En fin de compte, nous avons besoin d'un plus grand nombre d'immigrants bilingues, unilingues et multilingues, et nous avons besoin d'eux immédiatement.

Même si nous avons réalisé beaucoup de progrès, nous croyons fermement que l'immigration contribuera considérablement aux capacités fiscales du gouvernement à fournir des services publics ainsi qu'à rehausser les composantes sociales et culturelles de notre société.

En réponse à ce besoin croissant, la ville de Moncton a organisé son tout premier Sommet sur l'immigration en mai 2013. Parmi les participants, on comptait plus de 200 personnes représentant une vaste gamme d'organismes privés, gouvernementaux et d'aide aux immigrants, en plus des nouveaux arrivants. Au cours du Sommet, notre collectivité a convenu que, pour assurer notre prospérité future, il fallait adopter une approche coordonnée et stratégique en ce qui concerne l'immigration.

Cette approche est la Stratégie d'immigration du Grand Moncton, qui comprend quatre principaux piliers, soit l'attraction, l'intégration, la rétention et les affaires ou l'entrepreneuriat.

● (1600)

L'un des objectifs clés consiste à mettre davantage l'accent sur l'immigration francophone. À la demande de la collectivité, la ville de Moncton a pris l'initiative de mettre à exécution cette stratégie, notamment en embauchant un agent en stratégie d'immigration pour assurer sa mise en oeuvre. Nous disposons en fait de deux personnes et demie qui, chaque matin, réfléchissent à la façon dont nous pourrions attirer un plus grand nombre d'immigrants à Moncton. L'équilibre et l'expertise linguistiques restent des priorités de la collectivité et de la région.

[Français]

L'investissement fait par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration par l'entremise de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada s'est avéré pour nous un outil efficace pour continuer d'attirer, d'intégrer et de retenir les immigrants francophones afin de maintenir l'équilibre linguistique dans notre province et dans notre ville. Nous félicitons le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration pour le travail et les investissements réalisés au moyen des mesures suivantes: des activités de recrutement international comme Destination Canada et Destination Nouveau-Brunswick; le financement de points de service francophones tels que le Centre d'accueil et d'accompagnement francophone des immigrants du Sud-Est du Nouveau-Brunswick et l'Association multiculturelle du Grand Moncton. Ces organismes offrent une aide directe aux nouveaux arrivants, allant de la formation linguistique aux services d'emploi, ce qui est essentiel à la réussite des immigrants francophones.

Je souhaite donc profiter de cette occasion pour vous proposer des idées qui, avec votre appui, nous permettront d'atteindre des objectifs clés.

Les municipalités jouent un rôle important dans l'immigration. Nous l'observons de plus en plus, partout au Canada, y compris dans notre propre région. Les municipalités constituent un corps neutre qui est le mieux placé pour défendre les intérêts de sa propre collectivité. Elles aimeraient collaborer avec les gouvernements fédéral et provincial, et participer à la planification des politiques et programmes d'immigration.

[Traduction]

En décembre 2014, la ville de Moncton a soumis une demande de financement auprès du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration pour établir un partenariat local en matière d'immigration, un PLI, qui nous permettrait d'élaborer un plan communautaire coordonné, mettant l'accent sur les besoins des nouveaux arrivants. Dirigé par la ville de Moncton, le partenariat servirait à répondre à nos besoins pour aider à mettre en oeuvre la Stratégie d'immigration du Grand Moncton.

Bien entendu, dans sa demande, la ville de Moncton a également sollicité un financement pour la création d'un site Web de l'immigration, sur lequel on pourrait fournir des renseignements concernant les services d'immigration offerts aux immigrants avant et après leur arrivée. Ces deux initiatives aideraient à renforcer et à soutenir l'immigration francophone.

La ville de Moncton aimerait rétablir un bureau satellite de Citoyenneté et Immigration à Moncton, qui pourrait desservir une région économique beaucoup plus vaste. Plus de 600 000 personnes vivent à une distance de 90 à 100 minutes de Moncton en voiture. Par conséquent, un bureau de Citoyenneté et Immigration Canada à Moncton pourrait facilement recruter du personnel compétent et bilingue tout en offrant des services bilingues aux nouveaux arrivants.

[Français]

Les étudiants internationaux ouvrent des possibilités pour notre région en matière d'immigration. Dans le Grand Moncton, les établissements d'enseignement postsecondaire francophones comptent plus de 1 000 étudiants internationaux francophones. Ces derniers obtiennent un diplôme canadien et s'intègrent souvent très bien à la culture canadienne.

Toutefois, peu de services sont à leur disposition pour les aider à accéder au marché du travail. L'accès à des cours de langue, le jumelage avec des employeurs importants et l'amélioration des services d'intégration et de rétention des étudiants internationaux contribueraient directement à notre croissance économique et démographique. À l'heure actuelle, aucun cours de langue ne leur est offert et l'accès au marché du travail est très limité.

Pour ce qui est du système Entrée express, il serait avantageux d'accorder des points supplémentaires aux immigrants francophones qui veulent s'installer dans des collectivités de langue minoritaire au Canada. Une telle mesure permettrait d'augmenter la population francophone qui s'établit à Moncton ou dans des régions autres que le Québec.

• (1605)

L'immigration est essentielle à la préservation et à l'amélioration de la vitalité de nos collectivités de langue officielle en situation minoritaire. Nous félicitons Citoyenneté et Immigration Canada ainsi que Patrimoine canadien d'avoir collaboré avec les nombreux partenaires provinciaux, territoriaux, municipaux et communautaires en vue d'assurer la capacité de notre région à prospérer.

Moncton estime que l'immigration apporte des avantages économiques, sociaux et culturels. Il est particulièrement important d'appuyer nos immigrants francophones. Évidemment, puisque le taux de mortalité dépasse le taux de natalité au Nouveau-Brunswick, il faut agir.

[Traduction]

Il est important de reconnaître dans le cadre de notre discussion le travail du ministère du Patrimoine canadien qui a eu un effet bénéfique sur notre capacité d'attirer et de retenir des immigrants francophones grâce à des investissements dans nos infrastructures et nos activités multiculturelles.

De plus, nous tenons à remercier le Comité permanent des langues officielles d'avoir été à l'écoute de la ville de Moncton, de nous avoir offert cette occasion en or de partager notre passé, notre présent et notre avenir, et de prendre le temps d'étudier certaines possibilités que nous avons mises de l'avant.

Le fait que le Comité permanent des langues officielles nous a donné l'occasion de lui présenter nos propositions pendant deux années consécutives témoigne de son engagement envers la ville de Moncton, le Nouveau-Brunswick et tout le Canada.

J'ai très hâte de travailler en partenariat avec tous les intervenants dans les domaines de l'immigration et des langues officielles au Canada, car cette collaboration nous permettra d'améliorer la vie de tous les Canadiens, présents et futurs.

Merci.

[Français]

Le président: Merci.

Je cède maintenant la parole à Mmes Kenny et Bossé, de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

Mme Marie-France Kenny (présidente, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada): Monsieur le président, membres du comité, je vous remercie de votre invitation à comparaître aujourd'hui.

Je ne vais pas passer beaucoup de temps à expliquer ce qu'est la FCFA. Je pense que, vu le nombre de fois où nous avons comparu devant le comité, vous commencez à nous connaître un peu et à connaître notre rôle.

La FCFA est ici, aujourd'hui, en portant deux chapeaux: celui de porte-parole principal de 2,6 millions de citoyens de langue française dans neuf provinces et trois territoires, et celui de coordonnatrice nationale, depuis 15 ans, du dossier de l'immigration dans les communautés francophones et acadienne.

C'est la troisième fois en cinq ans qu'un comité parlementaire sur les langues officielles étudie la question de l'immigration francophone. J'ai d'ailleurs apporté notre allocution à ce comité lors de sa dernière étude sur ce sujet en 2010, le rapport de cette étude, notre allocution et notre mémoire au Comité sénatorial permanent des langues officielles lors de son étude sur ce sujet en 2014, et le rapport qui a été déposé en 2014. J'aimerais déposer formellement ces documents pour qu'ils soient pris en considération dans votre étude. Ils sont ici et ils sont traduits dans les deux langues officielles. Ce qui

y est écrit, en particulier dans les interventions passées de la FCFA, est toujours pertinent.

Je pourrais vous parler aujourd'hui des nombreux défis en immigration francophone. Je pourrais parler de l'absence totale de stratégie pour promouvoir nos communautés à l'étranger auprès des immigrants potentiels. Je pourrais parler des cibles fixées conjointement par les gouvernements et les communautés et qui ne sont toujours pas atteintes. Je pourrais parler des lacunes criantes qui demeurent au chapitre des services d'établissement en français. Je pourrais vous parler du fait qu'à l'heure actuelle Entrée express n'a même pas les questions requises pour déterminer si un immigrant est francophone ou non, alors qu'on nous vend ce système comme la réponse à tous les problèmes de l'immigration francophone depuis presque trois ans. Je n'ai toutefois pas le goût d'avoir l'air d'un disque qui saute. Je me permets donc de briser ce disque et de vous livrer un message plus fondamental.

Pendant qu'on fait étude après étude sur les défis de l'immigration francophone, année après année, on fait entrer au Canada, à l'extérieur du Québec, plus de 98 % d'immigrants anglophones comparativement à moins de 2 % d'immigrants francophones. Cela veut dire que 250 000 immigrants entrent chaque année. De ce nombre, 3 358 immigrants francophones sont entrés dans nos communautés en 2013. C'est, à tout le moins, ce que disent les chiffres de Citoyenneté et Immigration Canada. Malgré les cibles, malgré les engagements, malgré les multiples recommandations des comités parlementaires, c'est une constante depuis 20 ans. Quatre-vingt-dix-huit pour cent d'immigrants de langue anglaise, et 2 % de langue française. C'est très peu, et nous avons appris qu'en 2014, de janvier à mars, si je ne me trompe pas, nous étions tombés à 1,35 %. On ne parle pas d'un peu moins de 2 %, nous sommes rendus à 1,35 %! Je vous avoue que c'est un scandale.

La population francophone a augmenté en chiffres absolus, mais c'est très peu, parce qu'avec 3 358 immigrants en 2013, nos communautés n'ont pas augmenté énormément. Avec des proportions comme celles-là, notre poids relatif ne cesse de diminuer. À plusieurs endroits, ce n'est qu'une question de temps avant que nos communautés ne tombent sous le seuil minimum requis pour recevoir des services et des communications en français des bureaux fédéraux. Il s'agit, comme vous le savez, du seuil de 5 % qui fait en sorte que l'on reçoit des services du fédéral. À ce rythme, il ne faudra pas beaucoup de temps pour que l'on tombe sous ce seuil. Et quand notre poids relatif sera tombé encore plus bas, que remettra-t-on en question? Nos écoles de langue française?

C'est plus de 98 % contre moins de 2 %, de façon constante, depuis des années. On voudrait tuer la francophonie canadienne à petit feu et éliminer nos communautés par attrition qu'on ne pourrait pas mieux s'y prendre. Depuis des années, on insiste sur l'importance que les réalités et les besoins spécifiques des communautés francophones soient pris en compte par le gouvernement lorsque celui-ci oriente ses politiques et programmes en matière d'immigration.

Considérant les obligations qu'impose non seulement la Loi sur les langues officielles mais aussi la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés en ce qui a trait à l'appui au développement de nos communautés, on pourrait penser qu'il serait normal de procéder ainsi. Or, c'est le contraire qui s'est produit. On a éliminé tout ce qui pourrait permettre de faire une réelle différence en matière d'immigration de langue française dans nos communautés. Maintenant, on nous demande de nous appuyer sur Entrée express, mais sans la plus petite mesure incitative qui pourrait amener les employeurs à vouloir recruter des francophones et sans même faire la promotion de nos communautés à l'intérieur de cet outil.

• (1610)

Depuis des années, nous n'avons pas une part équitable de l'immigration annuelle au pays, et les torts causés à nos communautés sont majeurs. Nous sommes à l'heure des mesures de réparation. Il faut un coup de barre important. Il faut que le gouvernement se dote d'un plan cohérent de recrutement d'immigrants francophones à l'extérieur du Québec. Il faut que ce plan prévoie des mesures musclées, avec des échéanciers précis, pour atteindre nos cibles conjointes en matière d'immigration francophone. Et il faut que ce plan voie le jour maintenant, pas dans 10 ans. En matière d'immigration francophone, il était déjà minuit moins une l'automne dernier, lorsqu'on a éliminé le programme Avantage significatif francophone. Il est maintenant minuit une, et rien n'a changé. C'est la seule recommandation que nous faisons à votre comité dans le cadre de cette étude sur l'immigration francophone, et à notre sens, c'est la seule qui importe.

Monsieur le président et membres du comité, c'est sans doute la dernière fois que je me présente devant vous comme porte-parole de la FCFA. Après six ans comme présidente, je terminerai mon mandat au début de juin. Vous me permettez donc de prendre une minute pour m'exprimer comme la citoyenne francophone que je suis, que je serai bientôt et que j'ai toujours été.

Au cours des 15 dernières années, j'ai eu maintes occasions de comparaître dans un rôle ou un autre devant votre comité, un des deux seuls comités parlementaires dont l'existence est mandatée par une loi, la Loi sur les langues officielles. Or depuis 15 ans, j'ai l'impression lorsque je viens ici d'avoir davantage affaire à des luttes partisans et à des programmes politiques qu'à un organe motivé par une volonté commune d'assurer le respect de la Loi sur les langues officielles et des droits linguistiques de tous les citoyens canadiens.

La Loi sur les langues officielles est un garde-fou de la langue française au Canada, mais c'est la loi la moins bien appliquée au pays, et ça fait 45 ans qu'il en est ainsi. Qui plus est, lorsqu'il y a des infractions — et le rapport du commissaire aux langues officielles en fait état année après année —, il n'y a aucune conséquence. Comme Canadienne, comme francophone, je sens qu'on me manque de respect alors que tout ce que je demande, c'est de ne pas être traitée comme une citoyenne de seconde classe.

Monsieur le président et membres du comité, je suis une idéaliste et, je l'espère, une optimiste également. Comme Canadienne, j'en appelle aux parlementaires de tous les partis pour qu'ils se fassent les champions du plein respect de mes droits, de la Loi sur les langues officielles et des droits linguistiques des citoyens une fois pour toutes. Notre avenir et notre capacité de vivre en français reposent aussi sur vos travaux.

Puisque nous sommes ici aujourd'hui pour parler d'immigration francophone, je vous demande de poser des gestes décisifs pour qu'enfin on puisse arrêter de se dire, année après année, qu'on n'a pas encore atteint nos cibles et que nos communautés sont en train de

mourir à petit feu. Il en va de la francophonie, il en va de notre survie et il en va de la dualité linguistique de notre pays.

Merci de m'avoir écoutée.

• (1615)

Le président: Merci, madame Kenny.

De la part du comité, nous vous remercions pour votre travail des six dernières années et pour tous les témoignages que vous avez faits pour contribuer à nos études. Nous vous souhaitons le meilleur pour l'avenir.

Nous avons une heure et dix minutes pour des questions et commentaires.

Monsieur Nicholls, vous avez la parole.

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil-Soulanges, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous nos témoins. Je remercie également Mme Kenny pour son dévouement à la défense des droits des francophones en situation minoritaire.

Les francophones du pays en situation minoritaire sont de plus en plus menacés par une politique d'assimilation par attrition. Le soutien du gouvernement à la Loi sur les langues officielles s'affaiblit d'année en année. Prenons les institutions qui soutiennent les francophones en situation minoritaire, par exemple Radio-Canada et d'autres organismes de soutien. Il y a quelque chose de troublant qui se passe. On s'attaque aux droits des minorités linguistiques. Concernant Radio-Canada, cela n'a pas commencé aujourd'hui. Que ce soit sous les libéraux ou sous les conservateurs, cela fait des années, voire des décennies qu'il en est ainsi. Et cela continue.

Nous avons déposé une motion à ce sujet. Cependant, au comité, les décisions sont prises à huis clos. Les témoignages pertinents sur les effets des compressions sont généralement censurés dans les rapports produits par le comité. Je ne parle pas seulement des compressions à Radio-Canada. Le programme Avantage significatif francophone, l'Initiative de développement coopératif et d'autres programmes ont également été visés par ces compressions. Quand on supprime des parties de ces rapports, comment peut-on faire avancer les droits des francophones en situation minoritaire? C'est une histoire triste et nous espérons un jour sortir de la boue.

La décision dans la cause *DesRochers c. Canada (Industrie)* de 2005 sur l'article 25, qui garantit des services de qualité égale dans les deux langues officielles, donne un peu d'espoir. Il faut que le gouvernement commence à rendre des comptes aux communautés francophones en situation minoritaire. Nous espérons qu'il respectera la Loi sur les langues officielles.

Je vais maintenant passer à mes questions.

Nous étions sous l'impression qu'il y avait un plan pour l'immigration francophone. À vous entendre, il n'y en a pas ou, s'il y en a un, il ne répond pas aux besoins. Pouvez-vous préciser s'il existe effectivement un plan? Si oui, qu'est-ce qui fait défaut dans sa mise en oeuvre?

Mme Marie-France Kenny: Il y a eu un plan, une stratégie en immigration. Je n'ai pas la date où elle a pris fin.

•(1620)

Mme Suzanne Bossé (directrice générale, Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada): C'est un plan de 2006 qui continue.

Mme Marie-France Kenny: D'accord.

On n'a pas élaboré de nouvelle stratégie. Je dois vous avouer qu'on fait du cas par cas, qu'on fonctionne à la pièce, ce qui revient à mettre un pansement adhésif sur le bobo quand on en trouve un.

Ce n'est pas d'hier qu'on parle du système Entrée express. Cela fait deux ou trois ans que nous proposons d'aider le gouvernement à ajouter une lentille francophone à ce système. Ce n'est qu'à l'automne dernier, après que le programme Avantage significatif francophone a été aboli, que le gouvernement a finalement accepté de nous rencontrer pour en parler. Il nous a dit qu'il allait faire un premier test et que par la suite, il verrait ce qu'il en est.

Le premier test a eu lieu et cela n'a pas fonctionné. En fait, on s'est fait dire que les chiffres seraient encore plus bas que prévu, soit en deçà de 1,36 %. Ce chiffre est rendu à presque 0 % et il n'y a toujours pas de lentille francophone. De plus, nous avons appris hier que rien dans Entrée express ne permet de savoir si l'immigrant est francophone ou non quand il fait sa demande. Il n'y a pas de question demandant à l'immigrant s'il est francophone ou anglophone et quelle est sa première langue officielle parlée.

Excusez-moi de le dire, mais en plus, on a le front de nous demander comment nous, les communautés, allons contribuer à faire la promotion d'Entrée express. Je veux bien, sauf que sans lentille francophone, Entrée express nous tue à petit feu. Et on veut que j'en fasse la promotion. C'est dommage, mais c'est non, et ça restera non tant et aussi longtemps que cet outil ne sera pas assorti d'une lentille francophone.

Il n'y a pas de stratégie. On fonctionne toujours à la pièce maintenant. Excusez-moi...

Suzanne, veux-tu ajouter quelque chose?

Mme Suzanne Bossé: Il y a un plan stratégique pour favoriser l'immigration francophone au sein de nos communautés. Ce plan a été établi conjointement par Citoyenneté et Immigration Canada et les communautés francophones. La FCFA a assuré la coordination de ce processus. Bon an mal an, à très petits pas, ce plan a été mis en oeuvre. Jusqu'à la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013, nous sentions qu'il y avait des avancées, mais depuis la nouvelle feuille de route, nous voyons qu'il s'agit vraiment de mesures à la pièce.

Nous avons une stratégie et des investissements en formation linguistique qui se chiffrent à 120 millions de dollars, mais nous ne savons même pas si cela sert aux immigrants francophones. En effet, dans plusieurs provinces et territoires, nous n'avons pas accès à des fournisseurs de formation linguistique en français, et même en anglais. Il n'y a aucune stratégie visant à promouvoir les communautés.

Que ce soit à Paris, à Dakar, à Rabat, en Afrique du Nord ou dans l'un ou l'autre des 14 pays concernés, les fonds de la feuille de route sont utilisés pour la promotion d'Entrée express. Ils servent à promouvoir des systèmes ou des catégories d'immigration ou encore la façon de remplir les formulaires d'immigration. En revanche, nos communautés, elles, ne font l'objet d'aucune promotion, sinon par l'entremise d'une page Web qui a été créée par Citoyenneté et Immigration Canada récemment. Elle est excellente, mais elle n'est pas connue.

M. Jamie Nicholls: D'après ce que je comprends, il n'y a pas de stratégie, de vision d'ensemble, ce qui est très troublant. En effet, pour faire progresser les droits des francophones, pour assurer la pérennité des communautés francophones, cette vision d'ensemble va être nécessaire. Il y a 22 ans, le Parti réformiste est arrivé à Ottawa en disant qu'il voulait éliminer le « *pet project* » de bilinguisme au pays. Or la personne à la tête de ce programme était notre premier ministre. Il n'est pas étonnant que le respect envers les langues officielles soit absent au sein de ce gouvernement. Je trouve cela troublant.

De plus, les intervenants qui travaillent dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire, dont vous faites partie, nous disent souvent que le gouvernement fédéral ne les consulte pas au sujet des décisions à prendre en matière de politiques d'immigration. Or ces décisions nuisent à leur capacité à oeuvrer dans leurs communautés ainsi qu'aux communautés elles-mêmes.

Est-ce que le gouvernement consulte vos organismes sur l'élaboration de ces programmes et politiques en matière d'immigration francophone? Ma question s'adresse à tout le monde.

Le président: Il faut répondre brièvement parce qu'il ne reste pas beaucoup de temps.

Madame Aden, vous avez la parole.

Mme Roukya Abdi Aden: Le gouvernement a tenu des consultations dernièrement. Comme Mme Kenny le disait, on peut être consulté et proposer des choses, mais qu'advient-il de ces recommandations? Les communautés et les organisations soumettent des recommandations au gouvernement, mais celles-ci sont-elles prises en considération?

Je vais vous donner un exemple concret. Je ne vais parler que d'employabilité et laisser à mes collègues de la FCFA le soin de parler du dossier de façon plus générale.

On nous dit vouloir faire venir et rencontrer des employeurs et on nous demande si, en tant que représentants du Réseau de développement économique et d'employabilité du Canada, nous pouvons nous en charger. Nous répondons que la réalité, sur le terrain, est que les employeurs ne se déplacent pas juste comme cela. Ils sont occupés; ils ont des entreprises à gérer.

Pourrait-on préparer ces interventions à l'avance, de façon à viser non pas l'ensemble des employeurs, qui ne seront pas nécessairement tous intéressés par ce système, mais ceux qui s'y intéressent? Nous soumettons régulièrement au gouvernement ces recommandations sur la façon d'intervenir.

Maintenant, on peut faire les choses comme on le souhaite.

•(1625)

Le président: Je vous remercie.

Monsieur Dubé, vous avez la parole.

M. Jacques Dubé: Merci, monsieur le président.

Je vais prendre l'exemple de Moncton où, en 2006, environ 9 % des immigrants étaient francophones. Neuf ans plus tard, ce pourcentage a doublé: il se situe maintenant à 18 %. Donc, nous allons dans la bonne direction.

Pouvons-nous en prendre tout le crédit? Non. Il faut reconnaître qu'à Moncton, 36 % de la population est francophone. La seule façon pour nous de réussir est de conclure des partenariats. Nous ne pouvons nous attendre à ce que le gouvernement du Canada fasse tout le travail. Le gouvernement a des politiques et des programmes et nous essayons d'en profiter. Nous avons du succès parce que nous travaillons conjointement avec le gouvernement fédéral et la province. Le gouvernement provincial a un important rôle à jouer. Par exemple, il a créé le programme Destination Nouveau-Brunswick. Nous allons en France directement, avec le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral.

Pour revenir à ce que disait la dame qui est assise au bout de la table, nous cognons à la porte des commerces et leur demandons s'ils ont des postes disponibles. Nous allons en France et à Toronto pour faire état des postes disponibles. Nous les épaulons. C'est pour cette raison que nous réussissons davantage dans le système d'aujourd'hui.

Le président: Merci.

Monsieur Menegakis, vous avez la parole.

M. Costas Menegakis: Merci, monsieur le président.

Je remercie également les personnes présentes parmi nous de leurs témoignages.

Madame Kenny, je vous remercie de votre travail et d'avoir partagé aujourd'hui avec nous vos points de vue personnels. Je vous souhaite le meilleur succès dans vos projets futurs.

Notre gouvernement s'est engagé à promouvoir l'immigration francophone au moyen de ses programmes d'immigration permanente au Canada. L'année dernière, nous avons accueilli environ 1 500 immigrants francophones hors Québec grâce à nos programmes économiques pour l'immigration permanente. En vertu de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018, qui porte sur l'éducation, l'immigration et les communautés, nous investissons 29,4 millions de dollars pour soutenir l'immigration dans les communautés minoritaires. Au total, 149,5 millions de dollars sur cinq ans sont prévus pour les initiatives liées aux langues officielles.

Pouvez-vous partager avec nous l'expérience de votre organisation ou de la ville de Moncton ainsi que celle de vos organisations partenaires pour ce qui est d'obtenir des fonds au titre de la Feuille de route et l'importance de cette aide financière pour la communauté en général?

Monsieur Sigouin, vous pouvez commencer, si vous le désirez.

M. Daniel Sigouin: Comme je l'ai mentionné plus tôt, les programmes que nous avons développés concernant l'immigration économique sont très importants. Par contre, nous remarquons qu'ils sont nettement insuffisants pour répondre à la demande et, surtout, pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, tant au niveau du gouvernement fédéral que du gouvernement provincial.

Les sommes d'argent investies sont souvent réparties auprès de plusieurs organismes et de plusieurs projets à l'intérieur d'une même province. Cela étant, nous avons de la difficulté à devenir des experts ou à desservir l'ensemble de la clientèle sur le terrain. Les investissements devraient certainement être augmentés si nous voulons atteindre nos cibles.

•(1630)

M. Costas Menegakis: Madame Abdi Aden ou monsieur Dubé, voulez-vous ajouter quelque chose à ce sujet?

M. Jacques Dubé: À Moncton, nous avons le Centre d'accueil et d'accompagnement francophone des immigrants du Sud-Est du

Nouveau-Brunswick. Cette organisation fournit des services de rétention et d'intégration qui sont financés en grande partie par le gouvernement du Canada. Il y a aussi l'Association multiculturelle du Grand Moncton, soit l'AMGM, qui s'occupe de l'accompagnement et de l'intégration. Elle le fait surtout en anglais, bien qu'il y ait également une clientèle francophone.

Nous avons deux organisations qui sont financées en grande partie par le gouvernement du Canada, avec l'aide de la province. Nous investissons un peu d'argent à cet égard également. La municipalité travaille notamment en collaboration avec l'AMGM et l'organisme Mosaïq, qui reçoit des fonds du gouvernement fédéral pour des festivals multiculturels, des activités qui, à l'heure actuelle, prennent de l'expansion.

Nous avons aussi des organismes économiques qui reçoivent des fonds de l'APECA pour des activités de mentorat auprès des immigrants francophones. Nous avons établi La Ruche, une organisation qui aide les immigrants francophones à se lancer en affaires. Comme je le disais plus tôt, il faut que l'immigration francophone se fonde sur des partenariats aux niveaux local, provincial et fédéral. Un seul ordre de gouvernement ne peut pas tout faire, et c'est certainement vrai pour les municipalités. Cela dit, en utilisant des ressources et des stratégies communes, comme nous l'avons fait à Moncton, il est possible de réussir.

Me Andrée-Anne Martel: L'AJEFO est très reconnaissante envers la Feuille de route. Nous trouvons qu'elle génère des retombées très positives. L'AJEFO est financée par le ministère de la Justice, mais pas nécessairement au chapitre de l'immigration. Les deux piliers que j'ai mentionnés plus tôt ont permis à notre organisme d'orienter ses projets pour les quatre prochaines années. Je vous ai parlé du pilier « information ». Il est destiné à permettre au citoyen de devenir une personne juridiquement habilitée. Je vous ai aussi parlé du pilier « formation », qui vise à aider les juristes à desservir cette population.

La Feuille de route a permis non seulement d'orienter notre mandat, mais également d'établir des partenariats et de diversifier nos sources de fonds pour ces projets. J'ai parlé notamment du Centre d'information juridique d'Ottawa, qui est financé à 100 % par le ministère de la Justice par l'entremise de la Feuille de route. Celle-ci nous permet d'établir des partenariats financiers à l'échelle de la province et, évidemment, de la ville.

M. Costas Menegakis: Est-ce qu'il me reste du temps, monsieur le président?

Le président: Il vous reste trois minutes.

Mme Marie-France Kenny: Je tiens tout de même à dire que la FCFA travaille depuis plus de 15 ans avec Citoyenneté et Immigration et que, en règle générale, les relations sont bonnes. Pour ma part, je suis une femme d'affaires et j'ai une entreprise. Avant de la lancer, j'ai fait un plan d'affaires global pour maximiser son impact. Or cette stratégie cohérente qui permettrait d'utiliser encore plus efficacement les fonds est ce qui nous manque.

En ce qui a trait à la Feuille de route, étant donné que la somme de 120 millions de dollars allouée à la formation linguistique existait déjà au ministère, il nous est difficile de déterminer quel serait l'impact sur les communautés francophones. Combien de nouveaux arrivants francophones ont-ils eu droit à ces fonds pour apprendre le français? Ces fonds existaient déjà. Il ne s'agit pas d'un nouvel investissement.

Quant au montant de 30 millions de dollars ou presque destiné au renforcement des capacités,

[Traduction]

Il ne suffit pas de renforcer les capacités pour qu'ils viennent. Il faut qu'ils sachent que nous sommes ici.

[Français]

Vous conviendrez que, lorsque vous visitez une ambassade canadienne dans un pays francophone et que vous entendez parler du Canada français, la première chose qui vous vient à l'esprit, c'est le Québec. Or s'il n'y a aucune promotion des communautés francophones pour souligner le fait qu'il y a aussi des francophones à l'extérieur du Québec, personne ne viendra dans ces régions. C'est bien beau le renforcement des capacités d'accueil et d'intégration, mais pour pouvoir l'appliquer, encore faut-il qu'il y ait des gens. C'est en ce sens qu'il n'y a pas de stratégie globale.

• (1635)

[Traduction]

M. Costas Menegakis: J'ai entendu parler un peu du nouveau système Entrée express. Contrairement à certains des propos que j'ai entendus aujourd'hui, je peux vous dire, en ma qualité de secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, que nous avons en fait mené de vastes consultations sur la question de l'Entrée express.

Le programme a été lancé en janvier dernier, et il a suscité un intérêt extraordinaire à l'échelle mondiale. Je pourrais ajouter qu'il a suscité un intérêt considérable de la part des francophones du monde entier. Une partie des retombées de ce programme deviendront évidentes sous peu, à mesure que le programme sera mis en oeuvre.

[Français]

C'est un nouveau flux d'immigration. Entrée express donne l'occasion aux nouveaux arrivants francophones de s'établir au Canada plus rapidement. Pensez-vous que ce nouveau programme sera bénéfique aux communautés francophones hors Québec et permettra d'attirer les talents dans leurs régions?

Je vais commencer par vous, monsieur Dubé.

M. Jacques Dubé: Comme je l'ai mentionné au début de ma présentation, Entrée express sera un programme très important et aidera à faire croître la population de l'agglomération urbaine de Moncton, une municipalité qui comprend une minorité linguistique assez importante.

Nous recommandons que vous donniez des points additionnels aux immigrants pour les encourager à s'établir dans les régions à l'extérieur du Québec. Moncton est quand même choyée car elle possède une université de langue française où il y a beaucoup d'étudiants étrangers. Nous pouvons puiser dans ce bassin d'étudiants une fois que ceux-ci ont fini leurs études. Nous essayons de développer cette source d'immigrants.

Cependant, nous allons en France et en Belgique avec les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick et nous frappons à la porte des immigrants qui participent, par exemple, aux programmes Destination Canada ou Destination Nouveau-Brunswick avec l'aide du gouvernement. Donner des points additionnels à ces gens pour qu'ils s'établissent chez nous nous donnerait un petit coup de pouce. Ils doivent choisir d'aller quelque part pour trouver un emploi ou ouvrir un commerce.

Je crois qu'il serait très important de considérer d'ajouter des points à cet égard.

Le président: Merci beaucoup.

Je vais maintenant céder la parole à Mme St-Denis.

Mme Lise St-Denis (Saint-Maurice—Champlain, Lib.): Merci, monsieur le président.

Ma première question s'adresse à Mmes Martel et Ouellet.

La sensibilisation des immigrants à la réalité juridique en Ontario ou de façon générale inclut-elle des éléments relatifs à l'importance des langues officielles? Autrement dit, l'immigrant qui arrive au pays sait-il que les francophones ont des revendications linguistiques au Canada au sein de leurs communautés? Sinon, arrivent-ils ici parce que vos projets sont impressionnants? Je ne les connais pas, mais vos projets semblent très pertinents. J'aimerais bien participer à un camp en justice pour francophones.

L'immigrant qui arrive ici a-t-il été prévenu qu'il existe un système juridique francophone et qu'il peut y avoir recours? Je crois que vous avez dit que 50 % des gens se défendent eux-mêmes. En fait, tous les beaux projets que vous avez établis ont-ils un effet concret? De plus, pensez-vous que le gouvernement fédéral fait suffisamment la promotion de la place des francophones dans les communautés où les immigrants vont s'établir?

Me Andrée-Anne Martel: Oui, nous constatons que les projets et les lois destinés aux immigrants ont des retombées.

Par exemple, en ce qui a trait aux immigrants qui viennent nous voir au Centre d'information juridique, nous leur parlons des trois lois ontariennes qui assurent des services en français, à savoir la Loi sur les services en français, la Loi sur les tribunaux judiciaires et le Code criminel. Nous en parlons même aux élèves de 5^e année qui s'inscrivent dans les camps en justice.

Je peux vous donner un exemple concret. Dans le cadre des camps en justice, quand nous parlons de la Charte canadienne des droits et libertés, les élèves de la 5^e année connaissent habituellement l'existence de l'article 23 et de ceux qui portent sur les droits linguistiques.

En ce qui a trait au Centre d'information juridique, nous pouvons aborder les lois qui concernent les services en français avec un immigrant justiciable. Toutefois, je ne peux vous confirmer si cet immigrant est au courant des lois.

En ce qui a trait à votre deuxième question sur la promotion de la place des francophones, pouvez-vous la répéter s'il vous plaît?

• (1640)

Mme Lise St-Denis: Je vous demandais si le gouvernement fédéral faisait suffisamment de publicité pour souligner l'importance du français au sein du système judiciaire canadien, pour dire que cela existe et que c'est important? Le gouvernement fédéral en parle-t-il suffisamment?

Me Andrée-Anne Martel: C'est une excellente question.

La question des services en français et celle des droits linguistiques sont de plus en plus publicisées. Au cours des dernières années, le gouvernement a fait des efforts pour faire mention des droits linguistiques et des services en français. On parle, par exemple, des récents rapports en matière d'accès à la justice en français.

Je pense au ministère du Procureur général de l'Ontario qui a mis en oeuvre en 2012 un rapport sur l'accès à la justice en français. Ce rapport aborde la question des francophones et celle de l'accès à la justice en français et tente de solutionner les problèmes que les francophones peuvent vivre avec le système de justice en français.

Par exemple, dans ce rapport que je viens de vous mentionner, on explique que la Loi sur les tribunaux judiciaires désigne 23 régions francophones en Ontario, tandis que la Loi sur les services en français désigne 25 régions francophones. Cela veut dire qu'il se peut qu'une personne se présente à un palais de justice et veuille déposer un acte de procédure en français, mais que la personne au comptoir soit incapable de s'exprimer en français puisqu'elle ne parle que l'anglais.

Oui, ces enjeux commencent de plus en plus à être discutés et des recommandations commencent à être formulées. Des organismes comme, évidemment, l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario travaillent sur ces questions. Cela fait partie de notre mandat principal.

Je ne sais pas si ma collègue a quelque chose à ajouter à ce sujet.

Mme Lise St-Denis: J'aimerais poser une question aux représentants du Réseau de développement économique et d'employabilité Ontario et du Réseau de développement économique et d'employabilité Canada. Toutefois, s'il me reste du temps, je vais poser ma dernière question à Mme Kenny.

Je ne dispose que de peu de temps. Quelle approche utilisez-vous à l'égard des employeurs québécois? Si vous pensez à Québec, Bombardier et Saputo, qui sont aussi installés dans les autres provinces, adoptez-vous une approche particulière à l'égard de ces employeurs pour les communautés francophones, que ce soit au Canada ou en Ontario?

M. Daniel Sigouin: Sur les questions de territoires, il n'y a pas d'approche particulière. Il s'agit de convaincre les employeurs en Ontario d'embaucher des immigrants francophones, de souligner l'importance de le faire et celle de promouvoir la communauté comme communauté d'accueil pour les francophones. Il faut travailler avec les intervenants locaux et les municipalités pour faire cette promotion et faire le lien avec l'employeur.

Il est important de bien noter que la capacité de garder un immigrant francophone dans une communauté a une valeur économique pour l'employeur. On peut attirer des immigrants et leur donner des postes, mais s'ils ne veulent pas rester dans une communauté, ils ne veulent pas rester dans une communauté. Cela a un coût pour l'employeur. La capacité de retenir cet immigrant dans une communauté est la valeur économique pour l'entreprise. L'approche est donc la même pour les...

Mme Lise St-Denis: Les employeurs voient-ils un avantage à embaucher des francophones qui seraient bilingues? Est-ce un avantage? J'ai vu un rapport à ce sujet en provenance du Nouveau-Brunswick. Chez les Acadiens, on est en train de penser que le fait que les gens parlent les deux langues constitue un avantage.

Mme Roukya Abdi Aden: Pour plusieurs employeurs, cela peut être un avantage puisqu'une entreprise veut développer des marchés. C'est vraiment un atout quand on lui fournit un candidat qui répond au profil qu'il recherche et qui est en mesure de développer de nouveaux marchés. On peut penser, par exemple, à une entreprise qui est ici et qui fonctionne uniquement en anglais et qui veut recevoir en français le représentant d'une entreprise du Québec. Avoir un employé francophone est un atout. Les gens le savent. Certains sautent sur l'occasion et privilégient cela également. Cela peut être un avantage selon la région.

Ils voient toujours d'un bon oeil que le candidat connaisse bien la première langue qu'ils utilisent et qu'il connaisse une autre langue. C'est toujours une valeur ajoutée. Assurément, cela peut être un argument de vente.

• (1645)

Mme Lise St-Denis: J'ai une brève question pour Mme Kenny.

Madame Kenny, compte tenu de votre expérience — on parle d'une période de six ans et d'avantage —, si vous aviez à mentionner une seule chose, une seule proposition ou recommandation, quelle serait-elle?

Mme Marie-France Kenny: Parlez-vous d'immigration?

Mme Lise St-Denis: Je parle d'immigration francophone et de son effet sur la situation des francophones en milieu minoritaire.

Mme Marie-France Kenny: J'aimerais vous répondre la paix sur la terre.

En matière d'immigration, comme nous l'avons dit, il faut une stratégie cohérente, une stratégie fédérale faite en consultation avec les communautés, les municipalités et les provinces. Nous pensons que tous les intervenants doivent y être, mais il ne faut pas qu'on nous arrive pas avec des bouts de pansements adhésifs pour coller un peut partout quand on trouve une bibitte, un bobo et ainsi de suite. Il nous faut vraiment une telle stratégie, mais une stratégie cohérente.

Vous savez, le continuum de l'immigration commence par la promotion des communautés. Par la suite, on peut passer au recrutement, à tout ce qui touche à l'établissement et ainsi de suite. Malheureusement, on a sauté toutes ces étapes. On estime qu'avec Entrée express, en nous faisant entrer par le même entonnoir que tout le monde et sans aucune promotion des communautés, on ne va pas réussir les miracles qu'on n'a pas pu faire jusqu'à maintenant avec une approche quasi semblable. Dans ce cas-ci, on passe tous par le même entonnoir. Cela ne changera absolument rien pour nous par rapport au système actuel.

Le président: Il vous reste une minute.

Mme Lise St-Denis: Je vous remercie.

Monsieur Dubé, un grand nombre d'étudiants francophones fréquentent l'Université de Moncton. Savez-vous quel est le taux de rétention de ces étudiants?

M. Jacques Dubé: Il est de 63 %.

Mme Lise St-Denis: Une proportion de 63 % des personnes qui vont étudier à Moncton restent dans cette ville?

M. Jacques Dubé: C'est à peu près cela.

Mme Lise St-Denis: C'est quand même positif.

M. Jacques Dubé: Ce n'est pas si mal. C'est quand même un important bassin de population. Évidemment, le défi est de savoir si on peut maintenir ce niveau de scolarité et d'étudiants qui proviennent d'ailleurs. En effet, ils proviennent d'Afrique, d'Haïti et d'un peu partout dans le monde. Le défi est de savoir si on peut conserver le tuyau qui nourrit cela. C'est l'un de nos défis.

Le président: Merci.

Monsieur Gourde, vous avez la parole.

M. Jacques Gourde (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins et spécialement Mme Marie-France Kenny.

Marie-France, depuis le temps que vous travaillez avec le comité et ailleurs, je pense que vous méritez toute notre admiration. J'espère que vos projets futurs vont vous apporter d'autres défis qui seront à la hauteur de ce que vous avez apporté à notre pays.

Je reviens à l'étude que nous faisons présentement. On veut aider les communautés de langue officielle en situation minoritaire — surtout francophones dans certaines provinces — à garder les gens qui immigreront. Plusieurs témoins nous ont dit — et vous me direz s'ils ont eu raison — que le premier facteur favorisant l'immigration est le facteur économique, soit quand ils estiment avoir la possibilité d'obtenir un emploi.

Malheureusement, certains témoins nous ont dit que même les entrepreneurs francophones ne tenaient pas nécessairement compte d'avoir un autre francophone qui occuperait un certain poste parce qu'ils recherchent des compétences. Ils peuvent décider de favoriser un employé bilingue ou anglophone. Cela me décourage quand même un peu.

On veut que nos communautés minoritaires de langue officielle en situation minoritaire puissent se maintenir et s'accroître. Il y a quand même des efforts sur le plan culturel et sur le plan de la qualité de vie, mais on dirait que cela s'arrête là. Les immigrants se déplacent pour travailler et vont dans d'autres provinces. Ils ne peuvent pas tous rester tout près de certaines communautés où il y a une masse critique de francophones pour avoir une vie en français. De plus, on a appris que, malheureusement, les entrepreneurs n'en tenaient pas compte. Si, à la base, les communautés ne trouvent pas une façon de les attirer, je ne sais pas ce qu'on va faire.

J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet.

• (1650)

Mme Marie-France Kenny: En fait, comme je l'ai dit plus tôt, je suis moi-même entrepreneure. Tous mes employés sont bilingues et nous offrons en Saskatchewan un service bilingue.

Cela dit, que l'on soit un employeur francophone ou anglophone, il faut un incitatif. Quel avantage y a-t-il à engager un travailleur d'usine qui parle le français et l'anglais si l'usine est petite et ne travaille pas au niveau national ou au niveau international? Quel avantage y a-t-il alors à dire à un employeur qu'on va l'aider à recruter des gens qui parlent le français et l'anglais?

Il ne faut pas se le cacher. Si une personne s'établit à Regina, il y a de fortes chances qu'elle travaille en anglais. Une connaissance de base de l'anglais est donc nécessaire. Nous informons les immigrants francophones à ce sujet. D'ailleurs, de la formation linguistique est offerte dans plusieurs de nos institutions.

Plus tôt, M. Nicholls a parlé de l'affaire Desrochers ou de la cause CALDECH. À cet égard, on sait qu'en vertu de la loi, les programmes fédéraux destinés à la majorité anglophone doivent être adaptés pour les communautés francophones en situation minoritaire ainsi que pour les communautés anglophones au Québec.

Je vais vous donner un exemple concret. En vertu d'un programme du gouvernement, on a droit à du financement si l'on a 500 participants. Or il y a de fortes chances qu'on n'obtienne pas de financement à Regina, du simple fait qu'il n'y aura pas 500 participants. Il reste que selon la partie VII de la Loi sur les langues officielles, il faut adapter les programmes fédéraux selon les spécificités des communautés.

Il faut pouvoir offrir une carotte. Il y en avait une dans le programme Avantage significatif francophone. Dans le cadre de celui-ci, il s'agissait de trouver pour l'employeur un employé francophone parlant l'anglais. De cette façon, l'avis relatif au marché du travail n'était pas nécessaire, ce qui signifiait beaucoup de papperasse en moins pour l'employeur et moins de frais. L'employeur était d'accord pour embaucher un francophone. Nous en sommes vraiment rendus à l'étape de la réparation.

Plus tôt, j'écoutais ce que disait M. Dubé. Je suis très heureuse qu'il y en ait 15 % à Moncton, car c'est mon ancienne ville. On parle qu'il y a 38 % de francophones à Moncton, mais il faut hausser la cible à 38 % parce que, si on ne l'atteint pas, le pourcentage baisse, baisse et baisse encore. On dit souvent qu'au Nouveau-Brunswick, il ne faut pas aller en-deçà de 33 %. Dans ma communauté, ce pourcentage est de 5 %. Bientôt, le gouvernement fédéral n'y offrira plus de services en français. Pensez-vous que la province continuera à nous offrir des services en français si le fédéral n'en offre plus?

En Saskatchewan, nous n'avons pas de loi sur le bilinguisme, mais seulement une politique qui parle de la notion de « là où le nombre le justifie ». Il y a aussi les écoles. C'est là où nous en sommes. Il faut trouver un moyen d'en faire davantage pour les francophones, un peu comme on l'a fait dans le cadre de la loi portant sur la diversité. On s'est mis à faire du recrutement positif pour combler les écarts au sein des organismes. Il faut faire la même chose avec les francophones.

La suggestion de M. Dubé d'accorder plus de points aux francophones est excellente. Il est dommage que votre collègue ait quitté la salle. Selon lui, il y avait de plus en plus de francophones intéressés. Toutefois, nous avons appris hier que, lorsque ces personnes recourent au programme Entrée express, il n'y a aucun moyen de savoir si elles sont francophones. Nous pouvons savoir si elles parlent l'anglais et le français, mais pas si elles sont francophones. Par conséquent, je ne sais pas comment on peut dire que, dans le cadre d'Entrée express, les francophones sont fort intéressés. C'est impossible de le dire.

Nous avons des discussions avec le ministère. Nous aimerions qu'un bon nombre de points additionnels soient accordés aux francophones qui s'établissent dans une communauté. Dans les provinces, il y a aussi le Programme des candidats. Il y en a un en Saskatchewan de même qu'au Nouveau-Brunswick. Pourquoi n'a-t-on pas un programme fédéral de candidats qui permettrait à ce dernier de considérer le tout lorsqu'une personne est francophone et qu'elle est qualifiée.

Pour nous aussi, c'est une question d'emploi. Nous voulons que ces personnes viennent s'établir dans nos communautés, non pas pour retirer des prestations d'assurance-emploi, mais pour occuper des emplois. Nous voulons apporter notre contribution. Or il faut des incitatifs, mais nous les avons tous perdus. De plus, on ne fait plus la promotion de nos communautés. Dans Entrée express, absolument rien n'indique qu'il y a des francophones à l'extérieur du Québec.

M. Jacques Gourde: Quelqu'un d'autre voudrait-il intervenir à cet égard?

• (1655)

M. Daniel Sigouin: RDEE Ontario essaie d'utiliser la francophonie canadienne comme un vecteur économique de plus en plus puissant sur le plan mondial. Ce fait peut donc appuyer, si l'on veut, les stratégies de développement économique utilisées par les communautés.

Pour vous donner quelques chiffres, l'Organisation internationale de la Francophonie recensait qu'il y avait, en 2014, 274 millions de locuteurs de langue française dans le monde contre 220 millions en 2010. Il y a donc eu une augmentation de 25 % en quatre ans. Une étude de la Banque Natixis, reprise par le magazine *Forbes*, formule l'hypothèse que, d'ici 2050, le français deviendra la langue la plus parlée au monde, davantage que l'anglais et le mandarin, — c'est peut-être un rêve que caresse Mme Kenny depuis longtemps — avec 750 millions de locuteurs.

Dans un contexte où la Francophonie mondiale connaît une croissance démographique sans précédent et avec l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne qui va entrer en vigueur bientôt, nous l'espérons, le RDEE Ontario essaie, comme je le disais plus tôt, d'utiliser ces atouts comme des vecteurs économiques de plus en plus efficaces sur le plan mondial.

Les entreprises qui incluent dans leur planification de la main-d'oeuvre une cohorte de francophones bilingues vont nettement avoir un avantage dans les marchés francophones du monde.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

[Traduction]

Monsieur Williamson

[Français]

M. John Williamson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins qui sont ici parmi nous et surtout Mme Kenny.

Je vais commencer par m'adresser à M. Dubé, mais peut-être serait-il possible de poser plusieurs autres questions aux nombreuses personnes qui sont présentes dans la salle.

Monsieur Dubé, vous avez parlé des chiffres pour Moncton. Le pourcentage des immigrants francophones est passé de 9 % en 2006 à 18 % aujourd'hui, c'est-à-dire le double. Que faut-il faire pour que ce nombre double encore et passe de 18 % à 36 %? Ici, nous cherchons de grandes idées. Je sais que c'est une tâche difficile, mais quels sont les outils dont vous avez besoin et que pourraient vous fournir le fédéral et notre province du Nouveau-Brunswick?

M. Jacques Dubé: Je vais retourner au début des années 2000, et même à la fin des années 1990. Le développement économique était alors basé sur l'attraction des entreprises. Nous courrions après toutes les instances, à savoir les entreprises, les centres d'appel, les manufactures et les industries de haute technologie. Il y avait un essor.

Vous me connaissez, j'étais impliqué dans le développement économique du Nouveau-Brunswick. En effet, à l'époque, j'étais sous-ministre responsable du développement de la province. J'ai observé la croissance économique de cette époque parce nous axions nos efforts sur l'attraction et la croissance des entreprises existantes. Aujourd'hui, cela a changé. Le développement économique est devenu un exercice pour attirer les gens et la population.

Finalement, même à Moncton, comme je l'ai mentionné dans ma présentation, juste pour maintenir notre croissance, nous avons besoin d'au moins 1 500 immigrants par année. C'est un nombre minimum. À vrai dire, si vous regardez les analyses que nous avons faites récemment, nous avons besoin de plus de 2 000 personnes par année.

Actuellement, il y a une pénurie de main-d'oeuvre et un manque à gagner. Nous prévoyons qu'il va manquer environ 3 000 personnes

pour combler les postes dans les entreprises de Moncton en 2016. Il y aurait donc 3 000 postes non comblés à Moncton.

[Traduction]

Par conséquent, nous avons un problème de chômage conjugué à une pénurie de main-d'oeuvre.

[Français]

C'est la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Quant à ce que le fédéral pourrait faire, je dirais que la Feuille de route est un excellent programme dont nous profitons. Nous profitons aussi du fait que, au Nouveau-Brunswick, il y a la Loi 88 qui nous garantit des droits. Les autres provinces n'ont pas cela. Elles pourraient peut-être faire une démarche en ce sens.

Les agences de développement économique comme l'APECA, par exemple, devraient revoir leur façon de travailler dans ce domaine en aidant les collectivités et les municipalités à mettre sur pied des projets très ciblés en vue d'attirer des gens de l'extérieur.

À Moncton, nous avons du succès parce que nous faisons équipe avec la province. Nous l'aidons à mettre en oeuvre sa stratégie d'immigration francophone. Nous avons participé à la création de cette stratégie et nous l'utilisons. Nous travaillons également avec Immigration et Citoyenneté Canada. Nous travaillons tous ensemble pour atteindre les objectifs que nous nous fixons.

On a parlé plus tôt d'Entrée express, dans le cadre duquel on doit donner des points. Au Québec à l'heure actuelle, il n'y a pas de problème d'immigration. Selon moi, le problème de l'immigration au Québec est davantage lié aux réfugiés qu'à l'immigration. Au Nouveau-Brunswick, nous aimerions bien avoir un problème d'immigration lié aux réfugiés, mais ce n'est pas le cas. Le Nouveau-Brunswick a besoin d'immigrants.

Les régions rurales du Canada doivent entreprendre des démarches positives qui visent les communautés de langue officielle en situation minoritaire. À Moncton, il y a 130 000 habitants. Il est vrai que notre économie est en croissance, mais il faut quand même voir ce qui pourrait être fait en matière de développement économique par l'entremise de l'APECA et d'autres d'autres agences de développement économique comme Diversification de l'économie de l'Ouest Canada et FedNor. Ces agences pourraient revoir ce qu'elles font pour appuyer les efforts qui sont faits en vue d'attirer des gens.

Dans mes commentaires, j'ai mentionné que, au Nouveau-Brunswick, le taux de mortalité avait dépassé le taux de natalité. À Moncton, c'est l'inverse, mais partout ailleurs, c'est ce qui arrive. Je suis certain qu'en Saskatchewan, c'est la même chose.

Il faut faire quelque chose pour aider ces gens. Je crois que d'autres ministères du gouvernement fédéral, et pas uniquement Citoyenneté et Immigration Canada, ont beaucoup de ressources qui pourraient nous aider. J'ai mentionné Patrimoine canadien et des agences de développement économique. Il faut travailler ensemble et établir des partenariats locaux. C'est pour cette raison qu'à Moncton, nous avons créé une stratégie locale. Nous avons amené à la même table l'APECA, Citoyenneté et Immigration Canada, Patrimoine canadien et tous les intervenants pour voir ce qu'on pourrait faire tous ensemble.

• (1700)

Si j'étais vous, c'est l'approche que j'adopterais.

Le président: D'accord. Je vous remercie.

Madame Day, vous avez la parole.

Mme Anne-Marie Day (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, NPD): Merci, monsieur le président.

Merci à toutes et à tous d'être ici parmi nous aujourd'hui. C'est vraiment un honneur de vous recevoir et de pouvoir discuter avec vous.

Il y a deux jours, j'ai déposé une motion à ce comité qui demandait quel était le nombre de personnes actuellement inscrites dans le bassin d'Entrée express, les pays d'origine, le ou les langues parlées, incluant la maîtrise d'une ou de plusieurs langues officielles, le niveau de scolarité et la première langue parlée si, dans les deux premières langues, la seconde langue était le français.

À la Chambre, je suis allée voir le ministre, M. Alexander, pour lui parler de cette motion et lui dire que nous voulions qu'il nous fournisse ces chiffres avant sa comparution devant ce comité, qui devrait avoir lieu bientôt. Il m'a dit que, d'après lui, ces chiffres n'existaient pas vraiment, mais qu'il allait faire son possible pour en obtenir le maximum. Il a complété sa réponse en reconnaissant que le recrutement d'immigrants francophones dans ce pays était un problème.

En vertu de la loi, il y a une obligation à cet égard.

Je demanderais, s'il vous plaît, aux gens d'en face de faire moins de bruit?

En vertu de la loi, il y a une obligation de recruter un certain pourcentage d'immigrants francophones et de maintenir la dualité linguistique. Selon vous, madame Kenny, on se dirigerait vers une baisse importante à cet égard.

J'ai plusieurs questions à poser.

Madame Kenny, votre présentation était très intense. Vous mentionniez d'ailleurs ce qui suit:

[...] on fait entrer au Canada, à l'extérieur du Québec, plus de 98 % d'immigrants anglophones comparativement à moins de 2 % d'immigrants francophones. [...] On a éliminé tout ce qui pourrait permettre de faire une réelle différence en matière d'immigration de langue française dans nos communautés.

En revient-on au plan durable de 1840, d'après lequel on veut à tout prix assimiler les francophones de ce pays qui sont à l'extérieur du Québec?

• (1705)

Mme Marie-France Kenny: Je ne dis pas que ce qui est fait est intentionnel. Toutefois, même si ça ne l'est pas, on ne pourrait pas arriver plus efficacement à de tels résultats. Je ne dis pas que ce qui se passe est intentionnel. Je vous dis que les choses ne fonctionnent pas. On en est rendu à faire n'importe quoi. Il faut trouver une solution ensemble. Nous ne croyons pas que le gouvernement doit tout faire. Depuis plusieurs années, nous sommes là pour proposer des solutions et des changements. Nous aimerions nous asseoir avec ces gens pour chercher des solutions.

Pendant presque deux ans, les fonctionnaires nous ont opposé une fin de non-recevoir, mais finalement, au mois de novembre dernier, les choses ont débouqué. Par contre, Entrée express allait entrer en vigueur en janvier. On nous a donc dit qu'il était trop tard, étant donné que la phase 1 était terminée et qu'on verrait à la phase 2.

Le ministre lui-même m'a dit, le 2 mars dernier, qu'il était très déçu des chiffres de 2014. D'ailleurs, il n'a pas encore pu nous en faire part. J'imagine que c'est parce qu'il ne voulait pas nous scandaliser davantage. Il s'est dit lui-même très déçu. On constate qu'il veut, mais que rien n'est fait. On nous dit: « On va voir. On va éventuellement faire une annonce ». Cela fait 10 ans que nous vivons dans l'éventualité que les choses vont changer, mais ça ne fonctionne

pas. Nous sommes en décroissance et, à un moment donné, nous allons simplement disparaître.

C'est maintenant ou jamais, et il ne s'agit pas uniquement de faire de nouvelles choses, mais de réparer les torts causés pendant ces 20 années où l'on a fait entrer 3 000 francophones à l'extérieur du Québec. J'ai l'impression qu'ils vont presque tous à Moncton. Pendant ce temps, on accueillait 250 000 anglophones à l'échelle du pays.

Nous ne demandons pas au gouvernement de tout faire lui-même. Il faudrait prendre du temps et un peu de recul pour s'asseoir ensemble et élaborer une stratégie. Il faut que ce travail soit fait conjointement avec les municipalités, les provinces, les communautés, les organismes communautaires, les employeurs et, bien sûr, le gouvernement fédéral. Par contre, nous ne voulons pas entendre dire qu'on met sur pied un petit programme et qu'on va nous l'annoncer d'ici peu. Il faut admettre qu'une annonce n'amène pas plus de gens dans nos communautés.

Mme Anne-Marie Day: Monsieur Dubé, vous avez dit qu'il y avait, au chapitre l'immigration francophone, une augmentation de 9 % à Moncton, ce qui est formidable. Je félicite votre ville à cet égard. Par contre, vous connaissez une baisse de la population. Votre population comptait en effet environ 2 000 individus de moins en 2014. En fait, la population du Nouveau-Brunswick est d'environ 754 000 personnes. Les centres d'appel, qui exigent le bilinguisme, sont l'une de vos sources de rétention, et c'est excellent. Ce serait très bien si nous pouvions en faire autant dans toutes nos communautés francophones de façon à y assurer le bilinguisme. Votre université favorise également la rétention. Or ce n'est pas le cas partout au pays.

On a adopté de nouvelles règles en vertu desquelles il faudra payer pour accueillir des stagiaires, remplir une quantité énorme de nouveaux formulaires et prendre en compte les responsabilités des éventuels stagiaires.

Avez-vous envisagé les impacts de ces nouvelles règles?

M. Jacques Dubé: Non. Nous n'avons pas étudié cela en profondeur. Notre approche consiste à essayer d'aider les entrepreneurs désireux d'embaucher quelqu'un. Nous essayons de réduire autant que possible la paperasserie pour eux. Par exemple, quand il y a des foires d'emploi, nous offrons des postes et nous tentons de suivre tout le processus pour eux.

Mme Anne-Marie Day: Je crois que le recrutement des nouveaux immigrants se fait au niveau international, notamment en Belgique. Par contre, j'ai cru comprendre que cela ne touche pas les travailleurs temporaires, mais seulement ceux qui viennent par l'entremise du programme Entrée express.

M. Jacques Dubé: Je crois que c'est exact.

Mme Anne-Marie Day: Il n'y a donc pas d'augmentation de ce côté.

Dans le nombre de travailleurs temporaires qui passent par chez vous, est-ce que certains demandent à devenir immigrants? Avez-vous des données à cet égard?

• (1710)

M. Jacques Dubé: Nous n'avons aucune donnée à ce sujet, mais il est clair que certains veulent rester. En fait, il y a très peu de travailleurs temporaires à Moncton. Ils sont surtout en région, notamment dans le comté de Kent, dans le Nord-Est, soit près du comté de M. Williamson, où il y a des usines de pêche.

Le président: Merci.

[Traduction]

Monsieur Chisu, allez-y.

[Français]

M. Cornéliu Chisu (Pickering—Scarborough-Est, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Dubé, je vous remercie de votre témoignage.

Je vais continuer à parler en anglais parce que mon français n'est pas très bon.

[Traduction]

J'aimerais poser à chacun d'entre vous la question suivante. Avec quels autres pays le Canada entre-t-il en concurrence lorsqu'il s'agit d'attirer des immigrants francophones? Quels pays réussissent souvent à attirer des immigrants francophones? Quelles mesures différentes de celles du Canada prennent-ils?

M. Jacques Dubé: Pour être franc, nos concurrents sont les nations francophones. La France accueille de nombreux immigrants francophones du Maroc et d'autres parties de l'Afrique, par exemple. Un grand nombre d'immigrants choisissent ce pays. Par conséquent, je dirais que nous rivalisons avec la France. Au bout de compte, toutes les nations francophones nous livrent concurrence.

[Français]

Mme Roukya Abdi Aden: Tous les autres pays du monde, et non pas seulement les pays de la Francophonie, recherchent des gens qualifiés, un point c'est tout.

On peut être francophone et parler d'autres langues. Je suis francophone, mais je peux aussi travailler dans d'autres langues, par exemple en arabe. Je pourrais immigrer dans un pays arabophone où l'on m'aurait offert un poste. Je le ferais, mais je suis francophone. Je serais attirée par une qualité de vie. C'est vrai que le Canada est en compétition avec des pays francophones qui recherchent des cerveaux, mais il l'est également avec d'autres pays qui recherchent des candidats qualifiés. Le Canada est en compétition de façon générale.

Qu'est-ce que les autres pays font de mieux que nous? Ils se donnent les moyens d'attirer ces candidats. Ce qui se passe aujourd'hui, c'est qu'on ne se donne pas les moyens d'attirer ces candidats francophones. On ne se donne pas les moyens de faire compétition à ces pays.

On ne va qu'en France et en Belgique. C'est bien beau, mais il y a d'autres pays au sein de la Francophonie. Il y a beaucoup de candidats dans d'autres pays de la Francophonie qui se qualifieraient pour occuper un poste ici. Dernièrement, on m'a dit qu'il y avait 28 000 postes à pourvoir en Colombie-Britannique. Pourquoi des candidats francophones de différents pays de la Francophonie ne pourraient-ils pas combler ces postes? Il ne faut pas fermer de portes, mais s'ouvrir à toutes les possibilités. Dans tous les pays de la Francophonie, il y a des gens qui parlent français et qui ont les compétences pour occuper ces postes. Il faut être en mesure d'aller les chercher là où ils sont et se donner les moyens d'aller dans ces pays.

Daniel me disait justement aujourd'hui qu'en France, le Québec est partout. Il ne va pas juste à Paris. Il va dans toutes les foires d'emplois en France. Il va aussi dans d'autres pays. Or où va Destination Canada? À Paris et à Bruxelles, et ce, une fois par année. Entretemps, on n'établit pas d'autres liens et on ne va pas dans d'autres foires. Il n'y a rien qui se passe. On n'a pas les moyens de faire ce travail colossal. Il faut se donner les moyens de les attirer. Je suis convaincue que, dans tous les pays de la Francophonie, il y a des

candidats francophones qui pourraient venir occuper des postes vacants au Canada, mais il faut le vouloir.

Mme Marie-France Kenny: J'aimerais très brièvement ajouter quelque chose à ce sujet. Si je ne me trompe pas, on a dit qu'il y a 67 pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie. Il y a donc de la compétition. Ici même, au Canada, le Québec est très certainement un compétiteur.

[Traduction]

M. Cornéliu Chisu: Je suis désolé, mais j'aimerais mentionner que mon pays d'origine, la Roumanie, compte des membres de la francophonie bien qu'il ne soit pas un pays francophone. Certains de ses habitants parlent le français même si ce n'est pas leur langue maternelle, parce qu'en Europe, il est nécessaire de pouvoir s'exprimer en plusieurs langues. Par exemple, je parle l'allemand, l'italien, etc. Cependant, je suis un peu hésitant en français, car, pour m'exprimer dans cette langue, je dois penser en italien.

Le fait est que, si je prends l'exemple de Moncton, j'ai été impressionné par la façon dont les fonctionnaires municipaux ont réussi à accroître le nombre d'habitants francophones de la ville, le bilinguisme, etc. Toutefois, je pense que leur réussite est liée aux emplois et à l'économie. Par exemple, dans l'une des plus grandes provinces du Canada, à savoir ma province, l'Ontario, je crois qu'il est possible d'accomplir tôt ou tard la même chose, mais, pour ce faire, les collectivités, les municipalités, la province et le gouvernement fédéral doivent collaborer.

Nous ne pouvons pas nous attendre à ce que le gouvernement fédéral élabore par lui-même des millions de feuilles de route pour tous les scénarios. Si les trois ordres de gouvernement ne travaillent pas ensemble — parce qu'ils dépendent du même contribuable —, nous ne parviendrons pas à faire prospérer les communautés d'expression française en milieu minoritaire.

• (1715)

Le président: Merci, monsieur Chisu.

Nous allons passer à M. Gravelle.

[Français]

M. Claude Gravelle (Nickel Belt, NPD): Merci, monsieur le président.

Monsieur Dubé, dans votre discours, vous avez dit que, pour chaque emploi francophone créé dans votre ville, il y a deux autres emplois anglophones qui sont créés. Est-ce que je me trompe?

M. Jacques Dubé: Ce que j'ai dit, c'est que la commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick a rendu public, hier, un rapport écrit par Pierre-Marcel Desjardins et David Campbell, deux économistes chevronnés qui résident à Moncton. Ils ont fait une analyse et ont découvert que pour chaque poste comblé par une personne bilingue cela crée deux postes unilingues. En d'autres mots, quand on crée un poste bilingue au Nouveau-Brunswick, il y a des retombées économiques directes sur la communauté, surtout sur la communauté anglophone.

M. Claude Gravelle: Autrement dit, c'est une bonne chose?

M. Jacques Dubé: Absolument.

M. Claude Gravelle: Est-ce que nous pouvons avoir ce rapport?

M. Jacques Dubé: Oui, je peux vous l'envoyer. En fait, il est disponible dans le site Web de la commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, Mme d'Entremont.

M. Claude Gravelle: D'accord, merci beaucoup.

Madame Kenny, je crois que c'est vous qui avez dit que les employés des ambassades en Europe envoient plutôt des francophones au Québec parce qu'ils pensent qu'il y a des francophones seulement que dans cette province.

Je passe beaucoup de temps dans l'Ouest du Canada. Quand quelqu'un m'entend parler français, il me demande si je demeure au Québec. Quand je lui réponds que ce n'est pas le cas et que je demeure en Ontario, il ne me croit pas. Ce ne sont pas seulement les ambassades qui ont un problème à cet égard, mais également les Canadiens.

Mme Marie-France Kenny: Oui, et je vous dirais que c'est largement le cas au Québec. Les communautés francophones et acadiennes sont un secret bien gardé. Je vais être très honnête et blâmer les médias qui, même dans les bulletins nationaux, parlent très peu des enjeux linguistiques qui existent ailleurs qu'au Québec. Si on n'entend pas parler de nous et de notre réalité, on demeurera un secret bien gardé.

Pour ce qui est des ambassades, je vous dirais qu'un travail se fait maintenant à Citoyenneté et Immigration Canada. Est-ce qu'on a rejoint les 67 pays membres de la Francophonie, y compris la Roumanie? J'ai d'ailleurs eu l'occasion de visiter ce pays, où j'ai pu parler français et italien pendant tout mon séjour. Les ambassades, particulièrement l'ambassade du Canada à Paris, travaillent à sensibiliser les immigrants potentiels en leur offrant des sessions d'information le soir pour leur parler des communautés.

J'ai moi-même assisté à un « webinaire » à la Journée internationale de la Francophonie. J'ai parlé à 130 participants immigrants potentiels au sujet de chacune des régions de notre beau pays et de nos communautés. Il y a un travail qui se fait, mais on en est encore à l'étape du démarrage. En 2004, au cours du premier Destination Canada — auquel j'ai d'ailleurs participé —, on faisait davantage de promotion. Aujourd'hui, les gens nous connaissent un peu plus, mais il y a un énorme travail à faire au chapitre de la promotion.

Quand j'arrive à Paris, on me dit aussi: « Ah, Québec, ceinture fléchée, Céline Dion ». Je réponds que non et que je suis fransaskoise. C'est effectivement ce qui se passe. C'est la même chose partout au pays.

• (1720)

M. Claude Gravelle: Ils ne vous parlent pas du site humoristique des Têtes à claques?

Mme Marie-France Kenny: Les francophones qui ont le réflexe de venir au Canada ont entendu parler surtout du Québec. Ils arrivent à l'ambassade et ils mentionnent la province du Québec. Le personnel de nos ambassades n'a pas nécessairement le réflexe de dire qu'il y a d'autres endroits qu'au Québec où l'on parle français, entre autres en Ontario, au Nouveau-Brunswick et, en fait, partout au pays.

M. Claude Gravelle: Tout à l'heure, vous avez dit qu'il y avait un problème en ce qui a trait aux médias. Quand je suis sorti il y a quelques minutes, j'ai parlé à un journaliste de Radio-Canada qui travaille à Sudbury. Il m'a dit qu'ils avaient perdu sept postes aujourd'hui.

Mme Marie-France Kenny: Dans les communautés à l'extérieur du Québec, il y a 50 postes en région qui ont été abolis.

M. Claude Gravelle: Quel en sera l'effet sur la francophonie hors Québec?

Mme Marie-France Kenny: Je vais vous dire ce que je répète depuis maintenant deux ans, à savoir que c'est toute la question identitaire de nos communautés qui est en péril. Le fait de ne plus se voir et de ne plus s'entendre à la télé est un problème. Chez moi, à Regina, le seul bulletin de nouvelles locales en français est diffusé par Radio-Canada. C'est la même chose un peu partout. On vient de couper une demi-heure de mon émission de nouvelles.

Le réflexe des gens est de dire que nous avons des nouvelles en français. Certes, je peux avoir des nouvelles en français, mais à Regina, ai-je besoin d'entendre dire plusieurs fois que le pont Champlain à Montréal a besoin d'être remplacé? Ce sont les nouvelles que je reçois. Si je n'ai pas mon bulletin de nouvelles locales chez moi, il y aura TVA et Radio-Canada national qui parleront du pont Champlain.

M. Dubé et moi-même, on se disait que, après avoir entendu parler quelques fois du pont Champlain, cela n'avait aucun intérêt pour nous par la suite.

M. Claude Gravelle: Merci beaucoup.

Moi, ce que je déteste entendre à Radio-Canada, ce sont les détails au sujet de la circulation à Montréal.

J'aimerais poser une brève question à Mme Ouellet ou à Mme Martel.

Dans votre document, vous dites que le Centre d'information juridique d'Ottawa est un projet pilote de quatre ans. Qu'arrivera-t-il après quatre ans?

Me Andrée-Anne Martel: C'est une excellente question.

Ce projet pilote sera effectivement financé jusqu'à la fin de la Feuille de route. Nous sommes en train de diversifier nos fonds. Nous voulons demander des fonds à la province et à la Ville d'Ottawa. Nous espérons également que, avec le renouvellement de la Feuille de route, le projet sera également renouvelé en fonction des statistiques et de l'achalandage du centre.

Me Sonia Ouellet: J'aimerais ajouter quelque chose à ce sujet.

Le président: Oui, allez-y.

Me Sonia Ouellet: Le site cliquezjustice.ca a commencé par un volet « carrière en justice ». Au début, ce volet était entièrement financé par le ministère de la Justice. Toutefois, au fil des ans, c'est devenu un plus gros projet. Nous sommes allés chercher d'autres sources de financement et c'est devenu un projet pancanadien. C'était d'abord un projet pilote de l'Ontario et, par la suite, c'est devenu un modèle appliqué partout au Canada.

Voici l'approche que l'AJEFO a adoptée pour ce genre de projet. Comme la Ville de Moncton, nous avons utilisé des fonds et des stratégies. Nous avons considéré que le système de la justice n'était pas la seule responsabilité des avocats, mais également celle de l'ensemble de la communauté. C'est pour cette raison que ce sont des projets qui ont brisé les silos. Ils ont permis d'établir une stratégie provinciale avec le ministère du Procureur général et différents secteurs en vue de fixer des objectifs. Cela fera 15 ans que le plan stratégique d'amélioration des services en français existe.

Il y a quelque chose que vous pourriez faire concernant les langues officielles. Il faudrait réaliser que plusieurs secteurs doivent collaborer, en particulier dans le secteur de l'immigration. Vous devez parler de l'emploi, de développement local et des communautés. Il faudrait adopter une approche multipartite avec des objectifs très ciblés. Évidemment, on ne change pas le monde du jour au lendemain, mais il faut faire de petits pas. Cela serait positif et entraînerait des résultats.

•(1725)

Le président: Merci.

Je cède maintenant la parole à M. Daniel.

[Traduction]

M. Joe Daniel (Don Valley-Est, PCC): Merci, monsieur le président. Je remercie également les témoins de leur présence.

Permettez-moi d'abord de préciser, pour le compte rendu, que la stratégie de recrutement de CIC ne se limitait pas à l'Europe; une activité de recrutement a également été tenue à Tunis, en Afrique, les 24 et 25 novembre. Bizarrement, cette situation découle du fait que, dans de nombreux cas, les francophones ne restent pas cantonner dans leur collectivité francophone en raison de l'absence de développement économique. Par conséquent, j'ai été ravi d'entendre M. Dubé décrire l'approche qu'ils ont adoptée à cet égard.

Madame Aden, vous avez parlé des emplois, de la recherche d'emplois. Nous avons visité Bombardier, Pratt & Whitney et toutes ces autres entreprises de Montréal. Elles s'attendaient à connaître une croissance de l'ordre de 30 % cette année et n'avaient aucune idée de l'endroit où elles allaient trouver des travailleurs pour doter ces postes. Ces postes n'étaient pas uniquement de nature technique. Il y avait des emplois dans tous les domaines.

Je veux vraiment savoir ce que vous pensez du rôle que le secteur des entreprises devrait jouer dans le recrutement et l'intégration des immigrants francophones au Canada.

Mme Marie-France Kenny: Premièrement, j'aimerais préciser que je vis en Saskatchewan, une province qui connaît un grand essor économique.

[Français]

Il est donc faux de dire que des gens viennent chez nous et en repartent parce qu'ils n'ont pas d'emploi. Il y a beaucoup d'emplois chez nous, mais il n'y a pas nécessairement d'outils pour sensibiliser les employeurs au fait français et à l'avantage d'avoir une main-d'oeuvre bilingue. Comme je le disais, il n'y a pas cette carotte comme celle qui existait auparavant.

Il y a des employeurs qui font du recrutement dans des foires comme Destination Canada, qui était également à Tunis. Ce n'était pas tout le forum Destination Canada qui s'était rendu à Tunis, mais seulement une partie de celui-ci. C'est la même chose en Belgique. Il y a certains employeurs et même des recruteurs qui y vont. Une base de données sur l'emploi a été créée pour Destination Canada à cette occasion.

Je suis une femme d'affaires. Quand on a coupé Destination Canada, j'ai été la première à dire que si je voulais recruter des employés en France, en Belgique ou à Tunis, je paierais moi-même mon voyage sachant que, en fin de compte, cela me rapportera de recruter des employés d'ailleurs. Ce qui a été coupé, c'est toute l'aide que donnaient les communautés à ces employeurs. Le lien s'est perdu. Auparavant, on disait aux employeurs de recruter un bon employé bilingue, c'est-à-dire quelqu'un qui parle l'anglais et le français, et on l'aidait à accueillir et à intégrer cette personne.

C'est ce qu'il faut faire. L'employeur a un rôle important à jouer, mais s'il ne connaît pas l'immigration francophone et qu'il ne voit pas d'avantages à recruter un francophone ou un anglophone, il se demandera pourquoi il le ferait et ce que cela lui donnerait de plus.

[Traduction]

M. Joe Daniel: L'un ou l'autre d'entre vous souhaite-t-il formuler d'autres observations?

Le président: Madame Aden, allez-y.

[Français]

Mme Roukya Abdi Aden: Comme je l'ai dit dans ma présentation, il faut adopter une certaine approche vis-à-vis de l'employeur. C'est de la main-d'oeuvre que l'employeur recherche. On ne peut pas aller le voir en lui disant qu'on veut lui parler d'immigration francophone. Il n'a pas de temps pour cela. Certes, les grandes entreprises canadiennes ont un service des ressources humaines qui peut communiquer avec des immigrants qui ont déjà entrepris des démarches. Or, 98 % de nos entreprises sont très petites. Si on leur dit qu'on veut leur parler d'immigration francophone, elles diront ne pas avoir de temps pour cela. Toutefois, si on les aide à préparer un plan de ressources humaines et qu'on leur présente l'immigration francophone comme étant une solution à leur problème de main-d'oeuvre, à ce moment-là, elles seront prêtes à écouter.

Le deuxième point, c'est que nous devons avoir les moyens d'aider les entreprises. Cela peut être du cas par cas. Comme l'a dit Mme Kenny tout à l'heure, cela fait longtemps que certaines de ces entreprises vont dans d'autres pays. Au Manitoba, il y a une entreprise qui s'appelle HyLife Ltd. Elle recrute 400 immigrants par année. Elle va recruter des gens dans les Philippines. Notre représentant du RDEE au Manitoba est allé voir cette entreprise pour lui demander si elle était intéressée à recruter des francophones. Elle a répondu être habituée à aller aux Philippines.

Les entreprises sont réticentes. Je pense qu'il y a un moyen d'aider les entreprises à recruter des francophones. Les entreprises ont besoin de main-d'oeuvre, mais il faut faire des démarches précises pour que la francophonie puisse faire la différence auprès de ces employeurs.

•(1730)

[Traduction]

M. Joe Daniel: À mon avis, Moncton est certainement un excellent exemple. La ville semble aller à contre-courant par rapport aux autres collectivités, en accroissant ses effectifs et en prenant des mesures positives pour encourager les entreprises qui appuieront ce recrutement et qui contribueront à la croissance des collectivités.

[Français]

Mme Marie-France Kenny: Une des particularités de la ville de Moncton est qu'elle est située dans une province officiellement bilingue où une grande proportion des entrepreneurs sont francophones. Ce n'est pas le cas chez moi.

Cela fait une très grande différence quand, déjà, les employeurs sont francophones et n'ont pas besoin d'être sensibilisés. Je ne dis pas qu'ils n'ont pas fait un beau travail, au contraire, mais simplement que cela ne représente pas tout à fait le même défi pour moi de dire à ma province d'embaucher des francophones.

Le président: Merci à toutes et à tous.

[Traduction]

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>